



# SECOND CONTRAT DE RIVIERE SEILLE

## DOSSIER DE SYNTHESE

Réalisé par :



Conseil régional



Conseil régional

Rhône-Alpes Région



## Préambule

Le bassin versant de la Seille d'une superficie de 2260 km<sup>2</sup> s'étend sur 218 communes et 3 départements appartenant à trois régions administratives distinctes:

- La Saône-et-Loire pour la Bourgogne,
- Le Jura pour la Franche-Comté,
- L'Ain pour la Région Rhône-Alpes.

Un premier contrat de rivière (période 2002 à 2008) a permis d'engager des programmes d'aménagement concertés et développés en harmonie et en synergie les uns par rapport aux autres. 256 actions ont été conduites pour un montant de 38 millions d'Euros.

Au cours de ce premier contrat et pendant la phase d'études du présent projet, d'importants débats et concertations ont permis de renforcer la solidarité, promouvoir la démarche de bassin versant pour aboutir à une véritable gestion globale et intégrée de l'eau.

L'application du programme de mesures du SDAGE afin de répondre aux objectifs de bon état défini pour les masses d'eau, ainsi que la volonté des structures gestionnaires et des divers partenaires ont conduit à l'élaboration d'un nouveau projet pour les 5 prochaines années.

A la suite de l'agrément préalable du Comité de bassin du 09 octobre 2008, d'importantes investigations et concertations ont été réalisées avec l'objectif de privilégier le caractère opérationnel des actions à mettre en œuvre, avec des programmes d'aménagement ambitieux.

Le coût total du projet s'élève à plus de 38 millions d'euros pour 156 actions réparties en 5 volets d'intervention :

- A : Reconquérir une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines
- B1 : Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques et riverains
- B2 : Mieux gérer les inondations et mieux informer la population sur les risques naturels liés à l'eau
- B3 : Initier une gestion quantitative raisonnée et concertée de la ressource en eau
- C : Pérenniser la gestion globale de l'eau et des cours d'eau sur le bassin versant

Pour la mise en œuvre de ce contrat de rivière, des moyens conséquents seront engagés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, les Régions de Bourgogne, de Franche-Comté, de Rhône-Alpes et les Départements de l'Ain, du Jura et de Saône et Loire sur l'ensemble du bassin versant en vue de préserver et de restaurer les milieux aquatiques et la ressource en eau et ainsi se conformer aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et du Grenelle de l'environnement.

Je remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce nouveau Contrat et plus particulièrement l'EPTB Saône et Doubs, porteur du projet pour les moyens qu'il a engagés, les partenaires institutionnels et financiers sans oublier les maîtres d'ouvrages pour leur motivation et leur implication dans ce programme.

Le Président du Comité de Rivière,

Jean-Pierre MEDIGUE,



## Sommaire

### Partie 1 : Présentation du territoire

---

I-1. Localisation du territoire .....	7
I-2. Population et contexte administratif .....	8
I-3. L'occupation du sol et les pressions .....	9
I-4. La climatologie .....	10
I-5. Le réseau hydrographique et l'hydrologie .....	10
I-6. L'inondabilité du territoire .....	12
I-7. Hydromorphologie et qualité physique des cours d'eau .....	13
I-8. Continuité écologique et ouvrages transversaux .....	14
I-9. La qualité des eaux superficielles et de la ressource .....	15
I-10. Alimentation en eau potable .....	16
I-11. Assainissement domestique .....	17
I-12. Le patrimoine naturel et piscicole .....	17

### Partie 2 : Les motivations du contrat

---

II-1. Le contrat de rivière : un outil de gestion adapté au territoire du bassin de la Seille..	19
II-2. Une forte volonté locale .....	19
III-1. La Directive Cadre Européenne sur l'eau et l'atteinte du bon état des eaux .....	21
III-2. Le SDAGE RM 2010-2015, dernier cadre d'application de la DCE .....	21
III-3. Adéquation entre le programme de mesures du SDAGE et le second contrat de rivière	24

### Partie 3 : L'application du SDAGE et de son programme de mesures

---

I-1. Les orientations à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée .....	26
I-2. La mise en œuvre du Programme de mesures du SDAGE .....	26

### Partie 4 : Le contenu du programme

---

II-1. Le contenu du contrat .....	30
II-2. Le détail des objectifs par volet .....	32
III.1. Le suivi opérationnel .....	44
III.2 Un observatoire des milieux aquatiques .....	44
III.3 Les indicateurs d'évaluation .....	45
III.3 Tableau financier récapitulatif .....	46

## Table des illustrations

Carte 1 : Localisation du territoire de la Seille .....	7
Carte 2 : Le contexte administratif du bassin versant de la Seille .....	8
Carte 3 : L'occupation du sol.....	9
Carte 4 : Le réseau hydrographique.....	11
Carte 5: Le fonctionnement morphologique du bassin versant de la Seille .....	13
Carte 6: Etat des ouvrages de régulation .....	14
Carte 7: Etat de la qualité des eaux superficielles.....	15
Carte 8: Les captages prioritaires .....	16
Carte 9: Les milieux remarquables      Carte 10: Les zones humides .....	18
Carte 11: Objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau.....	23
Carte 12: Le programme de restauration et d'entretien de la ripisylve .....	38
Carte 13: Le programme de plantations .....	39
Carte 14 : Localisation des projets de restauration physique et de diversifications des habitats. ....	40
Figure 1 ; Répartition des montants alloués aux différentes thématiques du .....	47
Figure 2: Nombre d'actions par thématique .....	47

Le territoire de la Seille rassemble une grande diversité d'enjeux (agriculture, urbanisme, viticulture, inondations, etc.) sur une superficie importante. La préservation de la ressource est un enjeu majeur face à son utilisation et aux multiples pressions dont elle fait l'objet (dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines, dysfonctionnement morphologique, perturbations biologiques et vulnérabilité aux inondations).

Les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau repris dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux nécessitent la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion concerté. Cet outil permettra par un programme ambitieux et opérationnel d'améliorer la qualité des eaux, le fonctionnement éco-morphologique des cours d'eau et de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire dans un but commun.

## I. Présentation du territoire

### I-1. Localisation du territoire

Situé majoritairement en Bresse, le territoire de la Seille est également bordé à l'est par les premiers contreforts Jurassiens et le Revermont. Il regroupe 218 communes sur une surface de 2 260 km<sup>2</sup> et s'étend sur 3 départements appartenant à trois régions administratives distinctes:

- La Saône-et-Loire pour la Bourgogne,
- Le Jura pour la Franche-Comté,
- L'Ain pour la Région Rhône-Alpes.



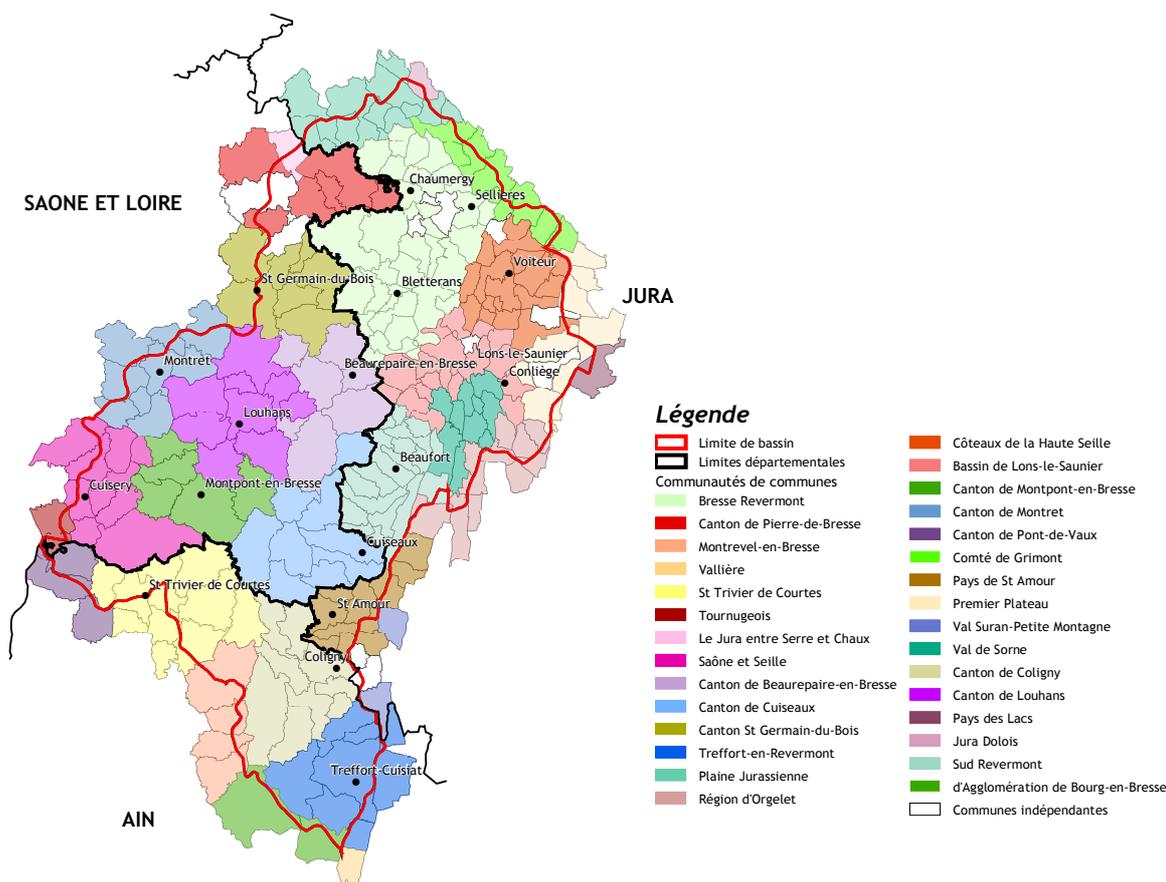
Carte 1 : Localisation du territoire de la Seille

Le bassin versant s'étend sur une superficie de 946 km<sup>2</sup> dans le département de Saône et Loire, 891 km<sup>2</sup> dans le Jura et 423 km<sup>2</sup> dans l'Ain.

## I-2. Population et contexte administratif

218 communes sont concernées par le périmètre du second contrat de rivière (141 dans le Jura, 54 en Saône et Loire et 23 dans l'Ain). Les communes ayant leur centre bourg dans le bassin versant représentent une population de 124 204 habitants (recensement 2006), soit une densité de 55 habitants par Km<sup>2</sup>. La population s'est accrue de 5% par rapport à 1999 mais reste inégalement répartie sur ce territoire rural.

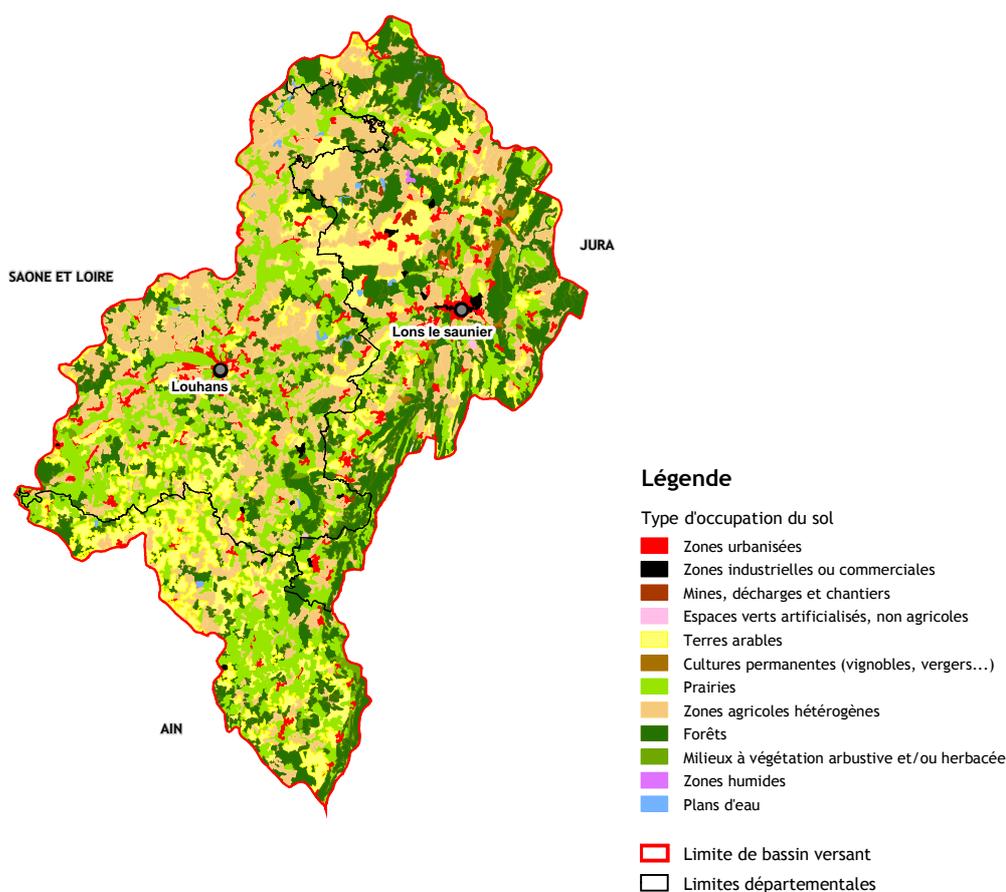
Le territoire est doté d'un contexte administratif complexe, au sein duquel la gestion des problématiques liées à l'eau est difficile : 19 chefs-lieux de cantons, 3 unités urbaines entières (Lons le Saunier, Louhans et Saint-Amour), 28 communautés de communes, 23 Syndicats gèrent la distribution de l'eau potable, 7 syndicats pour l'assainissement collectif, 15 structures gestionnaires des cours d'eau.



Carte 2 : Le contexte administratif du bassin versant de la Seille

### I-3. L'occupation du sol et les pressions

L'occupation du sol est majoritairement rurale. La partie jurassienne est peu cultivée, occupée par les forêts et les prairies. La plaine bressane concentre de nombreuses prairies et des terres cultivées.



Carte 3 : L'occupation du sol

L'agriculture est le principal secteur d'activité sur ce bassin versant avec une SAU de 118 952 ha. On recense 3 167 exploitations spécialisées dans l'élevage bovin (31%) et autres animaux (16%), les grandes cultures (10%), le maraîchage et la viticulture (15%). On trouve également des industries (810) spécialisées souvent dans l'agro-alimentaire, des entreprises de travaux publics, de transport et divers commerces (1 648).

L'agriculture sur le bassin s'accompagne de pratiques à risques pour les cours d'eau : fertilisation organique et chimique importante, utilisation fréquente des produits phytosanitaires, des pratiques culturales favorisant l'érosion des sols.

L'urbanisation est faible sur le bassin, concentrée sur les principales aires urbaines de Lons le Saunier, Louhans Saint-Amour et la périphérie de Bourg en Bresse. Le territoire connaît également

un développement des infrastructures de transports important depuis ces dernières années (construction autoroutière, et projet d'une ligne de train à grande vitesse). L'imperméabilisation croissante entraîne un ruissellement important et un lessivage des sols néfaste pour la qualité des eaux.

#### **I-4. La climatologie**

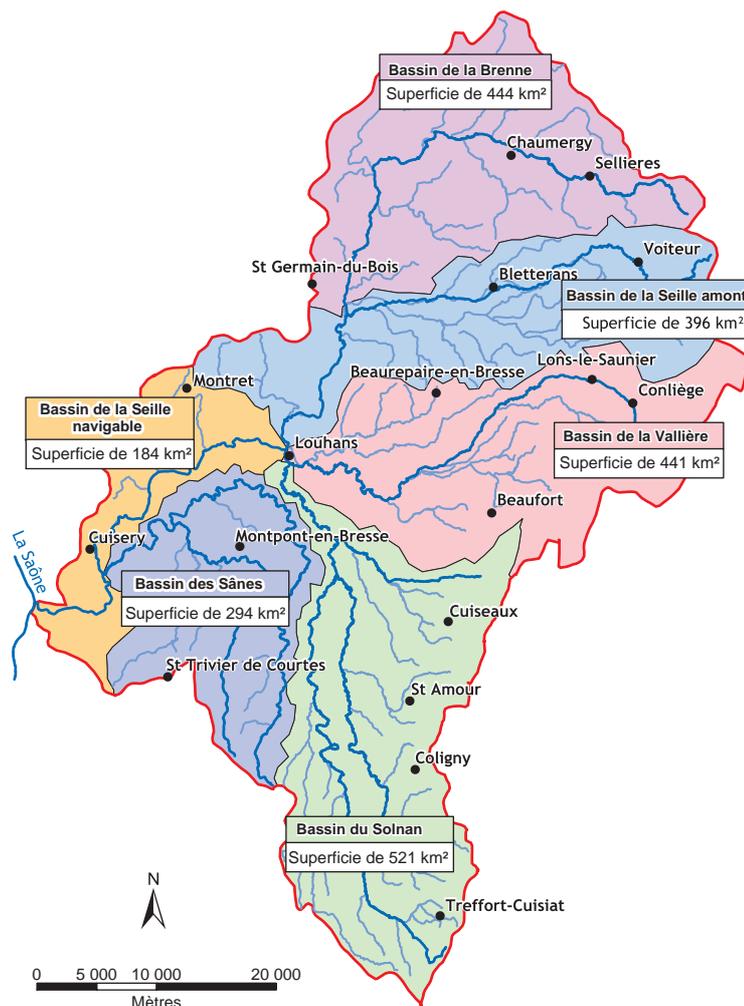
La partie Ouest du bassin versant bénéficie donc de l'effet de fœhn de la vallée de la Saône (abaissement du relief) qui provoque des pluies plus faibles. Cet effet d'abri s'estompe vers l'Est, les pluviométries annuelles passant de 850 mm sur le Val de Saône à 1000 mm à Louhans.

Plus à l'Est, le plateau jurassien constitue un obstacle qui a tendance à provoquer des pluies et bloquer partiellement les perturbations : Ainsi les pluies atteignent 1250 mm au pied du Jura et 1500 mm sur le plateau. D'Ouest en Est, la pluie maximale journalière décennale varie de moins de 60 mm à 90 mm.

#### **I-5. Le réseau hydrographique et l'hydrologie**

Le réseau hydrographique est composé de plus de 40 rivières et ruisseaux totalisant plus de 700 km de cours d'eau, dont 110 km environ pour la rivière Seille elle-même. Les quatre principaux affluents sont le Solnan, la Vallière et les Sânes.

D'un tracé peu sinueux avec de fortes pentes dans les contreforts du Jura, on passe à des cours d'eau larges à faible pente et au tracé méandrique dans la partie bressane.



Carte 4 : Le réseau hydrographique

L'hydrologie des rivières est marquée par des étiages sévères en été, ainsi que des crues importantes et dommageables en automne et en fin d'hiver.

Trois caractéristiques géographiques jouent un rôle important sur le climat et donc sur l'hydrographie générale : l'écran protecteur des reliefs occidentaux (Mâconnais, Côte chalonnaise), la position en pied du jura et des premiers plateaux, ainsi que la position dans l'axe du sillon Rhône-Saône.

L'écoulement des cours d'eau sur le bassin versant est influencé par différents facteurs, dont la présence de karst, l'occupation des sols et les travaux réalisés.

Le massif calcaire induit un ruissellement conséquent qui implique que la formation des crues se fait essentiellement sur ce secteur. D'autre part, l'influence de cette partie du bassin est également importante en période d'étiage en raison des phénomènes de pertes karstiques.

L'occupation des sols est décisive car elle conditionne l'évolution des crues. Dans la partie jurassienne peu cultivée, les roches et les vignes entraînent un ruissellement fort qui est cependant tamponné par les forêts et les prairies. De son côté la plaine bressane avec ses prairies assure un laminage des crues.

Enfin, les travaux réalisés entre les années 60 et 80 ont eu pour objectif d'accroître la section d'écoulement et la réduction du méandrement afin d'amener les eaux en aval le plus rapidement possible. Le résultat a été une augmentation de la brutalité des crues et de leur pouvoir érosif, ainsi qu'une diminution des hauteurs d'eau à l'étiage qui atteignent des seuils critiques pour le milieu aquatique.

En amont du bassin l'écoulement moyen se fait de façon rapide avec des vitesses de l'ordre de 2 m/s. L'écrêtement sur la partie de plaine se traduit par une vitesse de l'ordre de 1,5 m/s dans la partie médiane du bassin et une vitesse de 1 m/s voire moins en aval.

La formation des crues intéresse surtout la partie jurassienne du bassin versant : le relief accidenté et la forte pente des cours d'eau (jusqu'à 2 % en moyenne) induisent une vitesse de réaction aux précipitations rapides. Par conséquent, les crues sont soudaines.

Dans la partie aval, en Saône et Loire, la faible pente du lit, le moindre relief du bassin et l'écrêtement des crues dans le lit majeur ont pour effet de réduire la vitesse de montée des eaux : le temps de réaction aux précipitations est modéré

## I-6. L'inondabilité du territoire

La gestion des risques liés aux inondations sur le bassin versant de la Seille a été fortement marquée par l'évènement de 1999. Les inondations d'Octobre 1999 (crue historique sur le bassin), dont la période de retour a été estimée entre 70 et 80 ans à Louhans, ont touché près d'une trentaine de communes riveraines de la Seille, de la Vallière et de la Sorne, du Solnan, endommagé 520 habitations et causé des dégâts de l'ordre de 5 millions d'euros.

25 000 habitants sont ainsi concernés par le risque d'inondation. Ce risque est pris en compte dans les documents d'urbanisme au travers de la mise en place de plans de préventions du risque inondation sur les secteurs les plus vulnérables (PPRI de l'agglomération louhannaise, PPRI de la Seille dans le Jura, PPRI de la Vallière et de la Sorne dans le Jura).



Deux types de crues affectent principalement le bassin de la Seille :

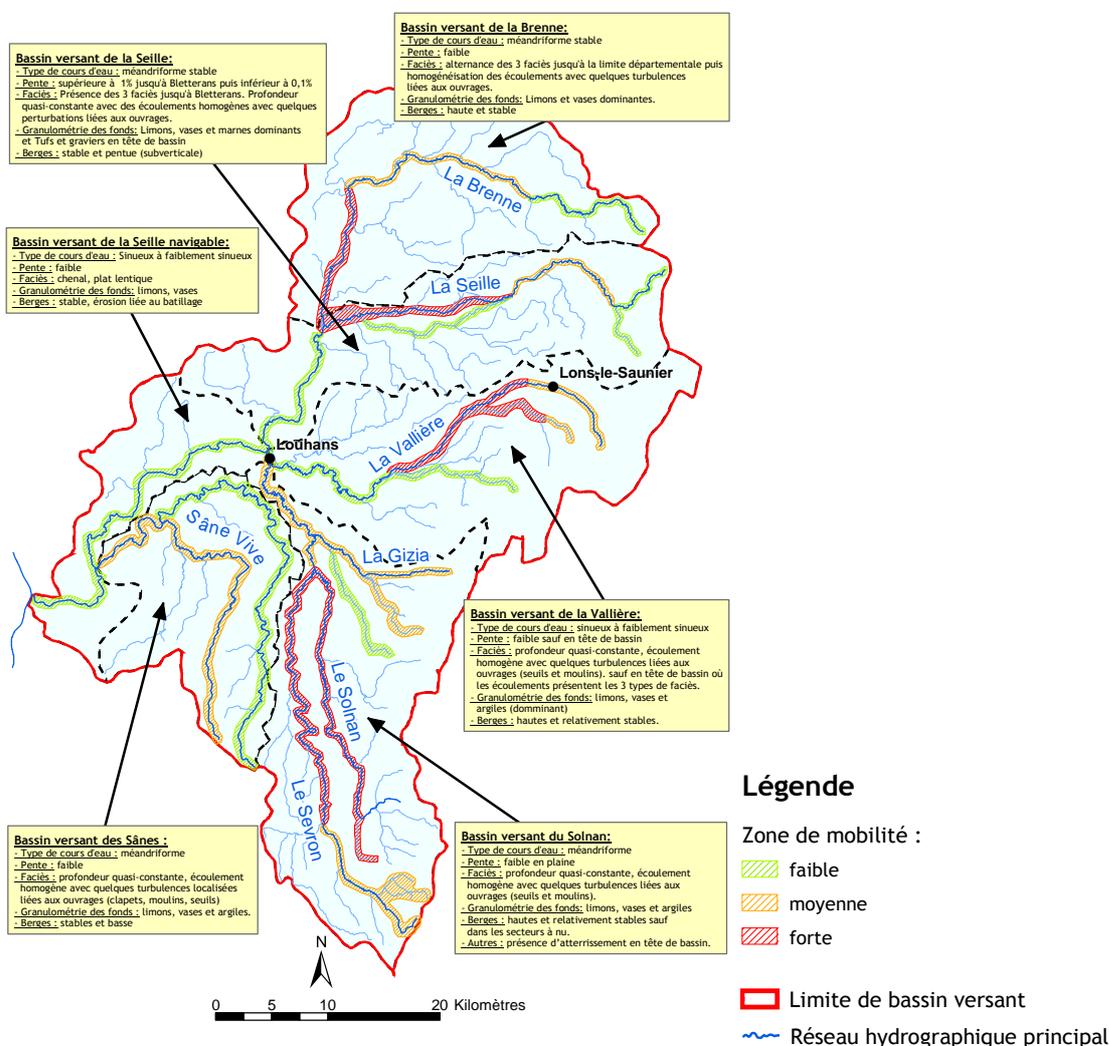
- Les crues provoquées par les orages estivaux, localisés et concernant essentiellement le Jura,
- Les crues survenant à la fonte des neiges ou à la suite d'une période pluvieuse assez longue avec une saturation du sol. Ces crues intéressent l'ensemble du bassin de la Seille. L'analyse des pluies responsables des crues de 1895 à 1989 (Béture, 1990), montre que les crues les plus importantes (plus de 3 mètres à l'échelle de Louhans) surviennent après une longue période pluvieuse mais d'intensité modérée, qui contribue à saturer le sol, suivie de quelques jours de forte pluviométrie sur l'ensemble du bassin versant.

## I-7. Hydromorphologie et qualité physique des cours d'eau

La plupart des cours d'eau prennent leur source dans les contreforts des plateaux du Jura. Les pentes dans cette partie du bassin versant peuvent être fortes à très fortes (1 à 5 %) et les tracés peu sinueux voire rectilignes. Le fond des vallées est occupé par des plaines alluviales relativement étroites, composées de limons d'inondation sur mélange de galets et cailloutis d'origine cryoclastique (débité sous l'action du gel).

A l'aval des contreforts jurassiens, le bassin versant de la Seille s'inscrit dans la plaine de Bresse. Les vallées sont peu encaissées et les plaines alluviales, relativement peu développées en moyenne (100 à 500 m de large), peuvent être localement très larges (jusqu'à 3 km pour la plaine de la Seille à l'aval d'Arlay). Les cours d'eau présentent des pentes inférieures à 1 % et un tracé très sinueux à méandrique.

Le transport solide est globalement équilibré sur l'ensemble du bassin versant. Toutefois, certains cours d'eau tendent à s'encaisser (Brenne) et d'autres à s'exhausser (Sevron, Vallière).



Carte 5: Le fonctionnement morphologique du bassin versant de la Seille

L'aménagement des cours d'eau du bassin versant de la Seille est ancien. La mobilité latérale et longitudinale est liée à deux types d'aménagements : l'installation des moulins et des ouvrages

hydrauliques associés, les nombreux travaux de rectification, de recalibrage, de curage et de drainage.

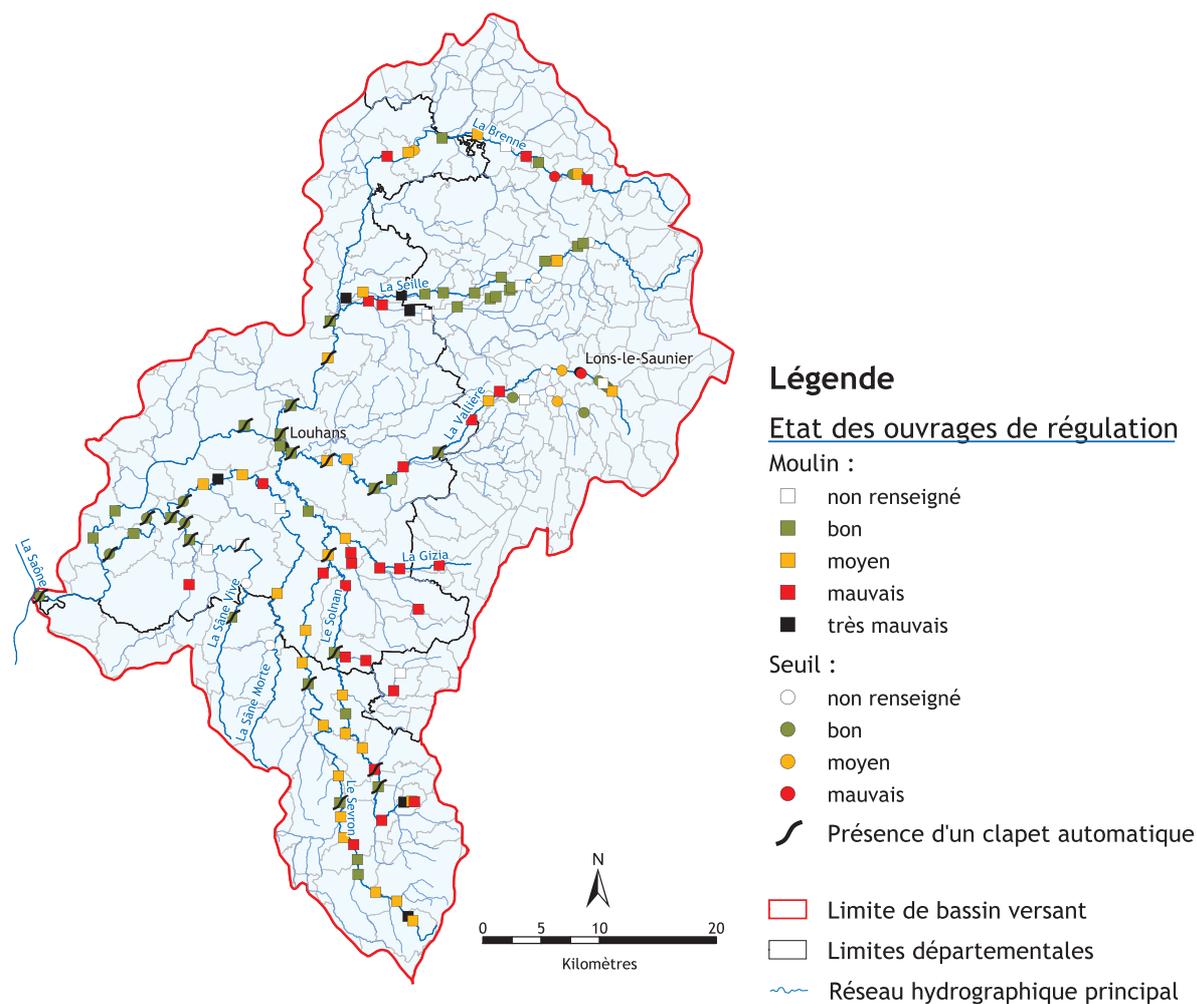
Il en résulte aujourd'hui un degré d'artificialisation physique variable :

- perturbations physiques liées à divers aménagements anthropiques sur les masses d'eau principales (Seille, Sânes, Brenne, Vallière, Sevron-Solnan),
- réduction des espaces de mobilité et mauvais transport solide
- problème de ruissellement et de lessivage des sols sur les secteurs viticoles et sur les zones imperméabilisées,
- dégradation des habitats piscicoles
- Absence de ripisylve notamment sur le bassin versant des Sânes.

## I-8. Continuité écologique et ouvrages transversaux

La continuité écologique est interrompue par la présence d'ouvrages transversaux dans le lit des cours d'eau (seuils, vannages, barrages, etc.).

135 ouvrages ont ainsi été recensés et 75 d'entre eux jugés. Ils sont responsables d'un blocage de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire et ont un impact physique sur les cours d'eau (modification des profils en long et en travers, diminution des vitesses)



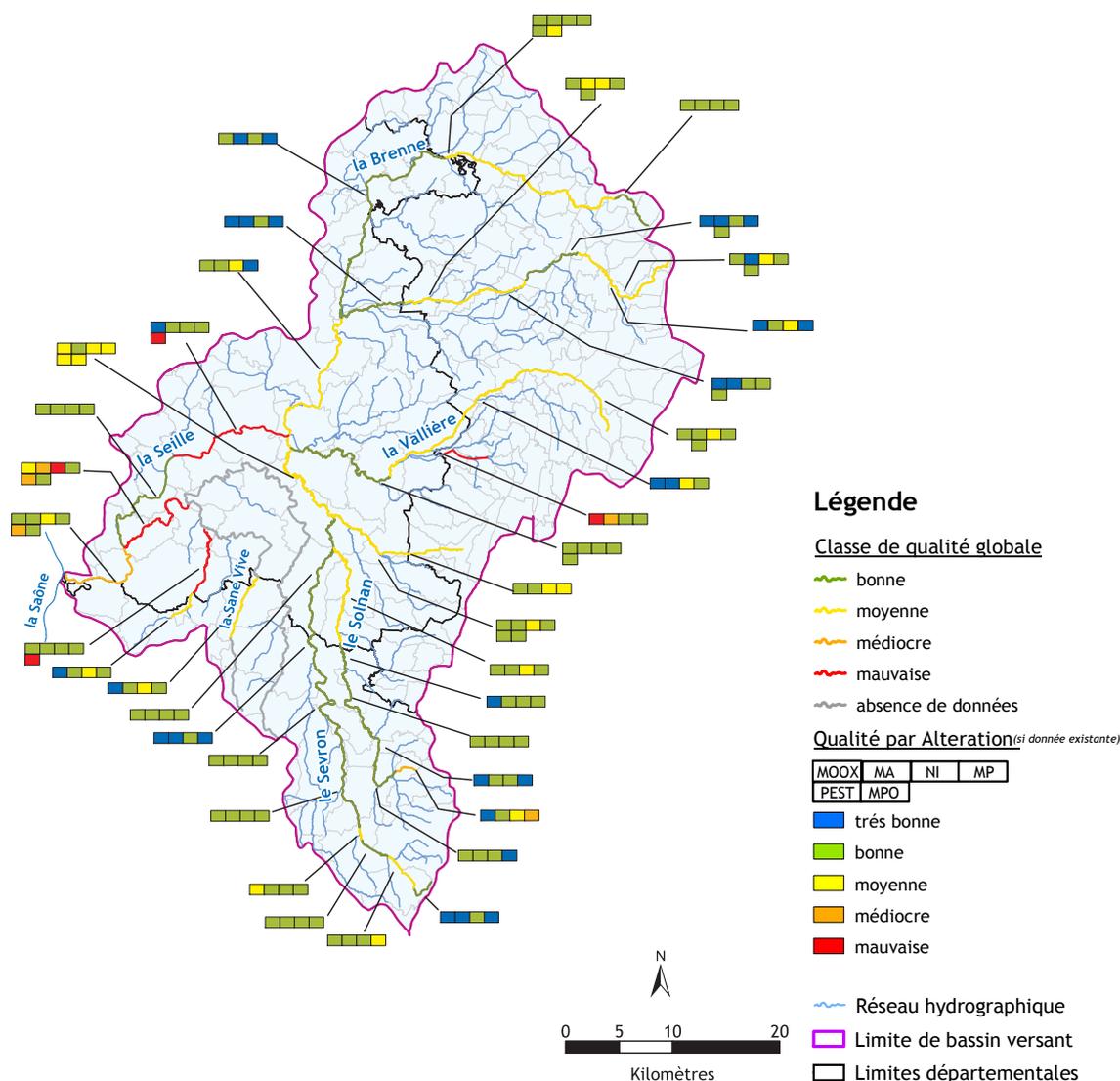
Carte 6: Etat des ouvrages de régulation

## I-9. La qualité des eaux superficielles et de la ressource

Le territoire de la Seille est couvert par plusieurs réseaux de mesures dont le RCS qui permettent d’apprécier l’état des masses d’eau : la Seille (la Truchère et Saint Usuge), la Vallière (Savigny en Revermont), les Sânes (la Genête). A cela, s’ajoutent les études et les suivis réalisés par les collectivités.

Dans l’état actuel, la dégradation de la qualité des eaux a été stoppée sur le bassin versant. On observe une qualité bonne à moyenne sur la majorité du réseau hydrographique. Des points noirs subsistent au niveau du bassin versant des Sânes (qualité mauvaise), de la Vallière et de la Seille navigable. Les interprétations indiquent un réel impact des pratiques et activités sur le territoire :

- pollution diffuse d’origine agricole (azote, phosphore, et matière organiques),
- pollution ponctuelle et diffuse d’origine domestique,
- pollution ponctuelle par les hydrocarbures et les métaux.



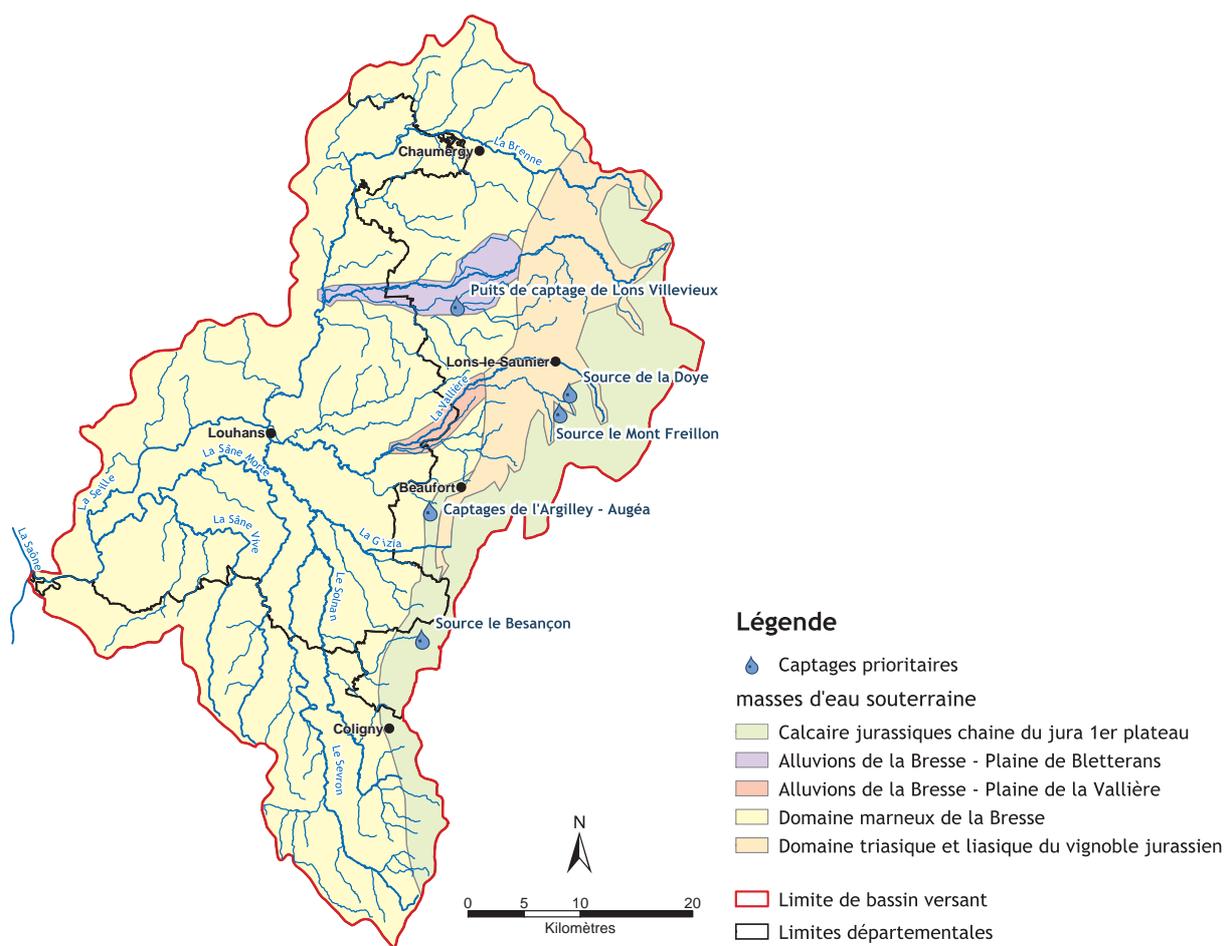
Carte 7: Etat de la qualité des eaux superficielles

Concernant les eaux souterraines, la qualité a pu être appréciée à partir de l'analyse des données de suivis de l'Agence de l'eau. Globalement, les analyses témoignent d'une bonne qualité des eaux des principales nappes (Bletterans et de la Vallière). Cependant, quelques substances anormales ont été dépistées (résidus de pesticides) au niveau de Ruffey sur Seille et de Cosges (état médiocre) et témoignent des pressions que peuvent subir les ressources souterraines à travers les échanges qui existent avec les eaux superficielles.

## I-10. Alimentation en eau potable

Cette compétence est gérée principalement par les syndicats d'alimentation en eau potable (23). Sur le territoire de la Seille, l'eau potable est importée à 70%. Les principales ressources concernent la nappe de Bletterans et de la Vallière (2 ressources stratégiques). De nombreux captages viennent compléter ces sources d'alimentation qui restent fragilisées par les pressions domestiques, agricoles...

5 captages ont été classés prioritaires : captage Grenelle pour les puits de captages de Lons le Saunier-Villeveux, captage SDAGE pour la source du Besançon, l'Argilley-Augéa, le Mont Freillon et la source de la Doye.



Carte 8: Les captages prioritaires

Les volumes produits sur l'ensemble du territoire sont d'environ 6 215 000 m<sup>3</sup> d'eau potable. Les volumes produits sont en légère diminution.

## I-11. Assainissement domestique

Sur le bassin versant de la Seille, 70% des communes sont raccordées à une unité de traitement collectif. Quelques installations présentent des dysfonctionnements occasionnant un impact sur le milieu naturel. Ces installations sont aujourd'hui identifiées et classées en ordre de priorité et les travaux d'amélioration sont en cours ou programmés dans le cadre du second Contrat de rivière.

Pour les communes qui ne sont pas raccordées à un dispositif d'assainissement collectif, a priori, l'assainissement individuel semble convenir, soit par les études de zonage réalisé, soit par le nombre d'habitant trop faible.

Au regard des impacts relevés sur le milieu récepteur, des communes sont prioritaires pour leur assainissement : Saint Amour, Dommartin les Cuiseaux, Poids de Fiole, Gevingey...

## I-12. Le patrimoine naturel et piscicole

Les inventaires piscicoles réalisés par les fédérations de pêche témoignent d'une qualité piscicole moyenne à médiocre due à la mauvaise qualité des eaux, au manque d'habitats piscicoles et à la présence de nombreux ouvrages transversaux qui bloquent la circulation piscicole.

Cependant, certains cours d'eau sont classés en première catégorie et accueille des espèces piscicoles intéressantes (truite sur le secteur de Bréry, écrevisse à pattes blanches sur le Brenne, Lamproie de Planer sur le ruisseau de Courmangoux, du brochet sur la Seille et la Brenne.

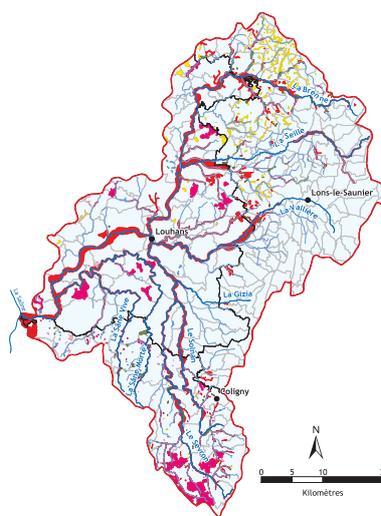
1 573 sites de zones humides ont été recensés sur le territoire de la Seille (période 2008 à 2010) pour une superficie de 9 233 ha soit 4% du bassin versant.

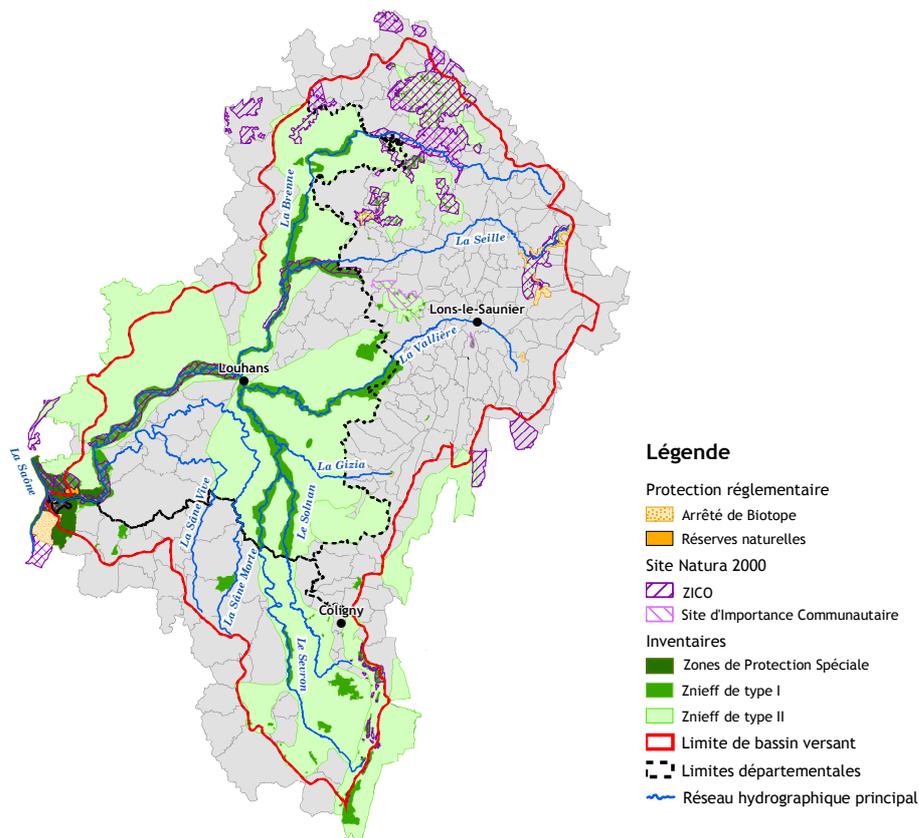
Carte 9: Les zones humides

### Légende

Types de zones humides

- Bordures de cours d'eau - Plaines alluviales
- Zones humides de bas-fond en tête de bassin
- Régions d'étangs
- Bordures de plans d'eau (lacs, étangs)
- Marais et landes humides de plaine
- Zones humides ponctuelles
- Marais aménagés dans un but agricole
- Gravières
- Limite de bassin versant
- Limites départementales
- ~ Réseau hydrographique principal





Carte 10: Les milieux remarquables

Quelques espèces et habitats rares sont présents sur le bassin versant (pelouses calcaires, cavités à chauve souris). De même cinq sites Natura 2000 sont en phase d'élaboration ou d'animation : les pelouses à orchidées, habitats rocheux du Revermont et des gorges de l'Ain (FR8201640 de type SIC/pSIC), les Reculées de la Haute Seille (FR2610006 de type SIC/pSIC, ZPS), Bresse Jurassienne Nord (FR4301306 de type SIC/pSIC, ZPS), Bresse Jurassienne Sud (FR4301307 de type SIC/pSIC), les Dunes continentales, tourbières de la Truchère et les prairies humides de basse Seille (FR26000979 de type SIC/pSIC).

## II. Les motivations du Contrat de rivière

---

### II-1. Le contrat de rivière : un outil de gestion adapté au territoire du bassin de la Seille

A l'image des programmes déjà engagés sur les bassins périphériques (Saône, Loue, Veyle, Reysouze), le second contrat de rivière a pour but de fédérer les énergies pour atteindre des objectifs ambitieux et partagés.

Sur le territoire du bassin de la Seille, les volontés locales d'œuvrer pour la restauration des cours d'eau et l'amélioration de la qualité de la ressource sont fortes mais dispersées entre de nombreuses structures à compétences uniques. La mise en place d'un second dispositif de gestion concertée permettra l'application du programme de mesures du SDAGE, notamment pour résoudre les problèmes de dégradation morphologique et de qualité physico-chimique.

Ce contrat s'inscrit donc dans la continuité des programmes engagés sur les territoires limitrophes et apparaît comme l'outil le plus adapté pour mutualiser les moyens et contribuer efficacement à l'atteinte du bon état des eaux. Il permettra d'assurer une gestion territorialisée concertée et cohérente de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant. Les actions proposées se veulent opérationnelles et ambitieuses et contribueront à la mise en œuvre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

L'E.P.T.B Saône et Doubs a ainsi été chargé d'assurer la coordination et l'animation du Contrat de rivière sur ce territoire complexe.

### II-2. Une forte volonté locale

S'est exprimée au cours de la démarche préalable, à plusieurs titres :

- l'importance de maintenir et d'accentuer la dynamique en place sur ce territoire,
- le précédent contrat de rivière a posé des bases solides pour parvenir à la préservation des milieux sur le bassin versant en réalisant de nombreuses actions, en se dotant de structures de pilotage efficace et en créant une dynamique sur le bassin versant. La nécessité de mettre l'accent sur la préservation des milieux, pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne est bien prise en compte.
- Le contrat de rivière est l'outil qui répond au souhait d'opérationnalité des acteurs locaux. Un deuxième contrat permettra de poursuivre le travail débuté et la dynamique engagée afin d'aboutir aux objectifs fixés.

À l'unanimité, les élus locaux se sont prononcés favorablement pour la mise en place d'une seconde procédure de contrat de rivière sur le territoire de leur bassin versant (comité de rivière du 16 janvier 2008).

Cette procédure soutenue par l'Agence de l'eau permettra de répondre aux exigences nouvelles formulées dans le SDAGE concernant les pollutions de toutes natures (domestiques, industrielles, viticoles...), les dégradations morphologiques des cours d'eau, les perturbations hydrauliques, l'altération de la continuité biologique et les risques pour la santé.



*Photographie du Comité de rivière réuni le 17 février 2011 et le 12 mai 2009*

Les programmes d'aménagement (programme de restauration de la ripisylve, les programmes de restauration physique et de diversification des habitats) proposés dans le cadre du second contrat de rivière ont été présentés à chacune des structures gestionnaires. A l'unanimité, elles ont délibéré favorablement à la mise en œuvre de ces projets pour les 5 prochaines années.

## III. L'application du SDAGE et de son programme de mesures

### III-1. La Directive Cadre Européenne sur l'eau et l'atteinte du bon état des eaux

Adoptée le 23 Octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 Décembre 2000 (date d'entrée en vigueur), la Directive Cadre n° 2000/60 sur l'Eau (DCE) impulse une réelle politique européenne de l'eau, en posant le cadre d'une gestion et d'une protection des eaux par district hydrographique.

Elle fixe un cadre européen pour la politique de l'eau, en instituant une approche globale autour d'objectifs environnementaux et une obligation de résultats :

- Elle fixe un objectif clair : atteindre le bon état écologique des eaux souterraines et superficielles en Europe pour 2015 et réduire ou supprimer les rejets de certaines substances classées comme dangereuses ;
- Elle fixe un calendrier précis : 2015 est une date butoir, des dérogations, sous réserves de justifications, étant toutefois possibles ;
- Elle propose une méthode de travail, pour un réel pilotage de la politique de l'eau, avec tout d'abord l'analyse de la situation, puis la définition d'objectifs, et enfin la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, la Directive intègre les thématiques de l'aménagement du territoire et de l'économie dans la politique de l'eau. Elle réaffirme la nécessité de disposer d'outils de planification et d'intégrer les différentes politiques sectorielles dans une réflexion par bassin versant (masse d'eau), pour mieux définir les investissements à engager dans le domaine de l'eau.

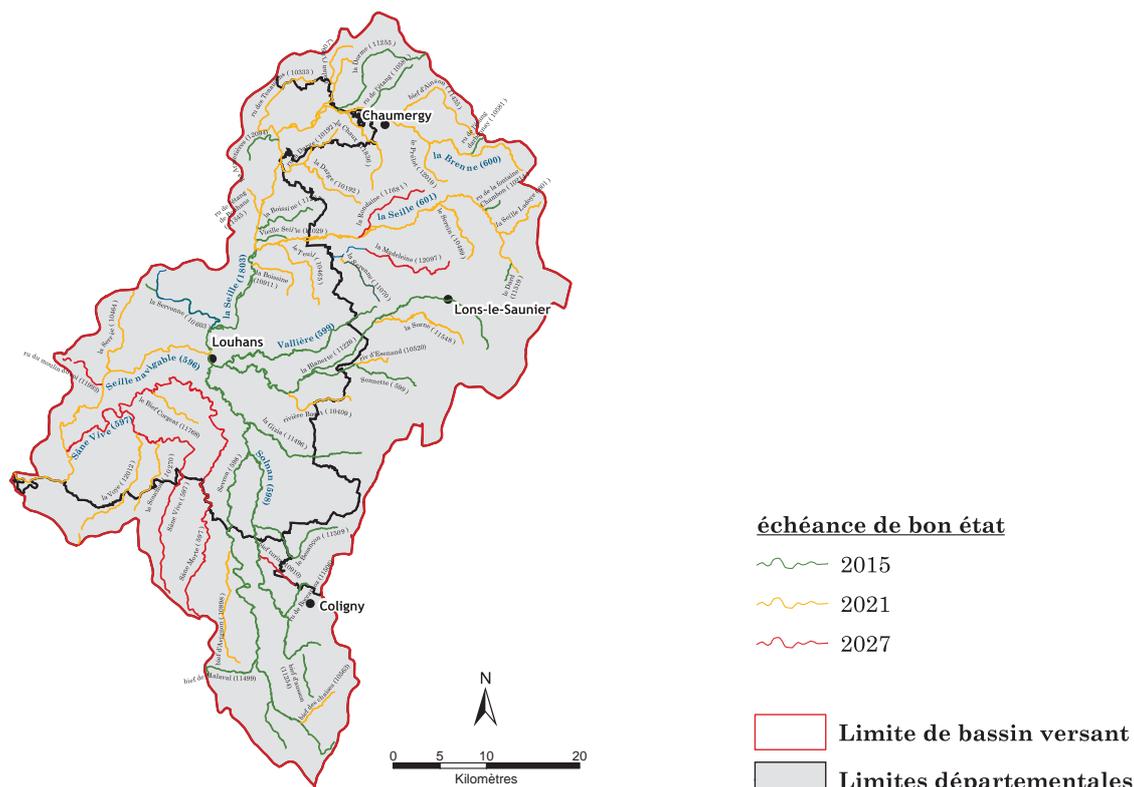
### III-2. Le SDAGE RM 2010-2015, dernier cadre d'application de la DCE

En 2005, après la publication d'un état des lieux du district hydrographique Rhône-Méditerranée, la consultation du grand public et la caractérisation plus poussée des différentes masses d'eau par un groupe d'experts locaux, les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eaux du bassin de la Seille ont été définis de la manière suivante :

#### 42 Masses d'eau superficielles :

Nom Masse d'eau	Code Masse d'eau	Echéance bon état écologique	Echéance bon état chimique	Echéance bon état global	Justification
FRDR10192	Ruisseau de la Darge	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR10214	Ruisseau de la Chambon	2015	2015	2015	
FRDR10270	Ruisseau le Souchon	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR10333	Ruisseau des Tenaudins	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR10409	Rivière Bacot	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR10464	Ruisseau la Serée	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR10465	Ruisseau du Teuil	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR10489	Ruisseau le Serein	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR10520	Rivière d'Esenand	2021	2015	2021	Faisabilité

					technique
FRDR10563	Bief des Chaises	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR10581	Ruisseau de l'Etang	2015	2015	2015	
FRDR10603	Ruisseau de la Sevrone	2015	2015	2015	
FRDR10898	Bief d'Avignon	2015	2015	2015	
FRDR10903	Bief du bois Tharlet	2015	2015	2015	
FRDR10907	Ruisseau le Malan	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR10910	Bief Turin	2027	2015	2027	Faisabilité technique
FRDR10911	Ruisseau la Boissine	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR11029	La Seillette bras aval de la Seille	2015	2015	2015	
FRDR11070	Ruisseau de la Serenne	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR11207	Ruisseau de la Boissine	2015	2015	2015	
FRDR11226	Ruisseau de la Blaine	2015	2015	2015	
FRDR11254	Bief d'Ausson	2015	2015	2015	
FRDR11255	Rivière la Dorme	2015	2015	2015	
FRDR11319	Rivière le Dard	2015	2015	2015	
FRDR11345	Ruisseau de l'étang de Bouhans	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR11435	Ruisseau bief d'Ainson	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR11496	Rivière la Gizia	2015	2015	2015	
FRDR11499	Bief de Malaval	2015	2015	2015	
FRDR11506	Ruisseau de Boccaroz	2015	2015	2015	
FRDR11509	Ruisseau Besançon	2015	2015	2015	
FRDR11548	Rivière la Some	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR11681	Ruisseau la Rondaine	2027	2015	2027	Faisabilité technique
FRDR11768	Ruisseau de Corgeat	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR11836	Ruisseau la Chaux	2015	2015	2015	
FRDR11993	Ruisseau du moulin du Roi	2027	2015	2027	Faisabilité technique
FRDR12012	Ruisseau la Voye	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR12019	Ruisseau de Prèlot	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR12094	Ruisseau des Armetières	2015	2015	2015	
FRDR12097	Ruisseau de la Madeleine	2027	2015	2027	Faisabilité technique
FRDR1803	La Seille de la Brenne au Solnan	2015	2015	2015	
FRDR596	La Seille du Solnan à sa confluence avec la Saône	2015	2021	2021	Faisabilité technique
FRDR597	Les Sânes	2015	2015	Objectif moins strict	Objectif moins strict
FRDR598	Solnan et Sevron	2015	2015	2015	
FRDR599	La Vallière Sonnette incluse	2015	2015	2015	
FRDR600	La Brenne	2021	2015	2021	Faisabilité technique
FRDR601	La Seille, de sa source à la confluence avec la Brenne	2021	2015	2021	Réponse du milieu



Carte 11: Objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau

6 Masses d'eau souterraines

Nom Masse d'eau	Code Masse d'eau	Echéance bon état quantitatif	Echéance bon état chimique	Echéance bon état global	% de la Masse d'Eau dans le BV	Justification
Miocène de Bresse	FR_DO_212	2015	2015	2015	32%	
Calcaires et Marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugey - BV Ain et Rhône RD	FR_DO_114**	2015	2015	2015	0%	
Calcaires jurassiques chaîne du Jura 1 <sup>er</sup> plateau	FR_DO_140	2015	2015	2015	26%	
Alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or + alluvions de la Grosne	FR_DO_305**	2015	2021	2021	1%	Faisabilité technique
Alluvions de la Bresse - Plaine de Bletterans	FR_DO_346**	2015	2015	2015	100%	
Alluvions de la Bresse - Plaine de la Vallière	FR_DO_349**	2015	2015	2015	100%	
Domaine marneux de la Bresse	FR_DO_505	2015	2015	2015	62%	
Domaine triasique et liasique du domaine jurassien	FR_DO_516	2015	2015	2015	52%	

\*\* Masse d'eau souterraine ou secteur de masse d'eau classé en ressource stratégique

### III-3. Adéquation entre le programme de mesures du SDAGE et le second contrat de rivière

Le programme de mesures du bassin versant de la Seille est indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques</b>	
Mesures	5C02	Couvrir les sols en hiver
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution par les pesticides</b>	
Mesures	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution dangereuse hors pesticides</b>	
Mesures	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses
	5E04	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses</b>	
	5E17	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agro-alimentaires
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire</b>	
Mesure	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
Mesures	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>	
Mesure	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>	
Mesure	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>	
Mesures	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel
	3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Autre problème</b>	
Mesure	3C33	Elaborer un plan de gestion du plan d'eau

## IV. Le Grenelle de l'environnement

---

Le Grenelle de l'Environnement a eu pour objectif de refonder la politique de l'environnement en France. Trois priorités ont été déterminées : la prévention du changement climatique et de ses conséquences, la préservation de la biodiversité et la prévention de la conséquence des pollutions sur la santé. Les différents groupes de travail ont conduit à proposer un projet de Loi intitulée Loi Grenelle Environnement.

Afin de préserver la biodiversité sur le territoire national, ce projet de Loi met notamment l'accent sur la nécessité de construire à l'échelle nationale la « trame verte et bleue ». « *La trame verte et bleue est un outil contribuant à enrayer la perte de biodiversité en préservant ou restaurant la continuité écologique entre les milieux naturels* » (extrait Grenelle II).

La trame verte est un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors reliés entre eux et pouvant servir d'espaces tampons (haies, bosquets, bandes enherbées, etc.). Elle est complétée par la trame bleue, formée des cours d'eau, plans d'eau, et des bandes végétalisées présentes le long et autour de ces éléments. Ces trames permettent de créer une continuité territoriale.

Les trames vertes et bleues sont définies localement au niveau régional, en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, dans un cadre cohérent garanti par l'Etat. La cartographie des continuités et discontinuités écologiques, à réaliser dans chaque région d'ici deux ans, conduira à la définition des priorités d'intervention et à leur inscription dans les documents réglementaires, contractuels et incitatifs.

Ce concept est à intégrer dans le Contrat de rivière de manière à restaurer la connectivité des habitats et valoriser les fonctionnalités écologiques des milieux concernés.

# I. Les grandes orientations retenues

---

## I-1. Les orientations à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée

En tant qu'outil de mise en œuvre des orientations de la DCE et du SDAGE RM, le Contrat de rivière se doit de retranscrire à l'échelle locale les objectifs de ces documents. Ainsi, le Contrat de rivière s'appuie sur les huit orientations fondamentales du SDAGE pour atteindre le bon état des masses d'eau dans les échéances imposées par la DCE.

- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux
- Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

## I-2. La mise en œuvre du Programme de mesures du SDAGE

Comme évoqué en partie 1-III, le programme de mesures définit d'ores et déjà un certain nombre de mesures prioritaires à mener pour atteindre le bon état des masses d'eau à terme. Le diagnostic présenté précédemment confirme l'intérêt des mesures préconisées dans le PDM. Le Contrat de rivière servira de levier pour la mise en œuvre de ces mesures (L'ensemble des mesures par masse d'eau est résumé dans le tableau ci-après). La prise en compte du programme de mesures constitue un premier cadrage aux objectifs du Contrat de rivière. D'autres objectifs complémentaires sont nés du diagnostic et des problématiques non traitées par le programme de mesures et aussi des attentes locales.

TERRITOIRE CONCERNE : Seille - Masses d'eau superficielles

Libellé masse d'eau	La Seille du Solman à sa confluence avec la Saône	Les Sânes	Solman et Sevran	La Vallière Bonnetie Induse	La Brenne	La Seille, de sa source à la confluence avec la Brenne	La Seille de la Brenne au Solman	Ruisseau de la Dange	Ruisseau de la Chambron	Ruisseau le Bouchon	Ruisseau des Tenaudins	Rivière Bacot	Ruisseau la Berrie	Ruisseau du Teuil	Ruisseau le Serin	Rivière d'Esenard	Bief des Chaises	Ruisseau de l'Etang	Ruisseau de la Servonne	Bief d'Avignon	Bief du bois Tharlet	Ruisseau le Malan	Bief Turin
N°masse eau	FRDR596	FRDR597	FRDR598	FRDR599	FRDR600	FRDR601	FRDR1803	FRDR10192	FRDR10214	FRDR10270	FRDR10333	FRDR10409	FRDR10464	FRDR10465	FRDR10489	FRDR10520	FRDR10563	FRDR10581	FRDR10603	FRDR10698	FRDR10953	FRDR10907	FRDR10910
Statut	ME Forcement Modifié	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau
Etat écologique actuel - indice de confiance	MOY - 3	MED - 2	MOY - 1	MED - 3	MOY - 1	ME - 3	MAUV - 3	MOY - 1	ME - 2	MOY - 1	MOY - 1	MOY - 1	MOY - 1	MOY - 1	MOY - 1	MOY - 1	MOY - 1	ME - 2	ME - 3	MOY - 1	ME - 2	MOY - 1	MOY - 1
Etat chimique - indice de confiance	MAUV - 3	ME - 3	ME - 3	ME - 3	ME - 1	ME - 1	ME - 1	?	ME - 3	?	?	?	?	?	?	?	?	ME - 2	ME - 3	?	ME - 3	?	?
Objectif d'état écologique	2015	2015	2015	2015	2021	2021	2015	2021	2015	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2015	2015	2015	2015	2021	2027
Objectif d'état chimique	2021	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015
Objectifs de bon état	2021	Objectif moins strict	2015	2015	2021	2021	2015	2021	2015	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2015	2015	2015	2015	2021	2027
Causes de dérogation - paramètre	Substances prioritaires	Morphologie; benthos; ichtyofaune			Morphologie; benthos; métrux	Hydrologie; morphologie; ichtyofaune; benthos		Pesticides; métrux; morphologie; hydrologie; benthos; ichtyofaune		Nutriments et/ou pesticides; morphologie	Pesticides et/ou nutriments; morphologie; hydrologie; benthos; ichtyofaune	Pesticides et/ou nutriments; morphologie; hydrologie; benthos; ichtyofaune	Nutriments et/ou pesticides; morphologie; hydrologie; benthos; ichtyofaune	Morphologie; hydrologie; benthos; nutriments	Morphologie; benthos; ichtyofaune; pesticides; nutriments	Morphologie; hydrologie; benthos; pesticides; métrux	Morphologie					Nutriments et/ou pesticides; morphologie; hydrologie; benthos; ichtyofaune	Morphologie; benthos; ichtyofaune

Problèmes à traiter Dispositions du SDAGE N°mesure Intrinsèque mesure Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances

**POLLUTION - OF 5 "LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTE"**

Problèmes à traiter	Dispositions du SDAGE	N°mesure	Intrinsèque mesure	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances																									
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses		R	Améliorer le traitement des pollutions urbaines (DEBU)																						A1.4, A1.6 & A1.8				
		SE17	Travaux de traitement des pollutions urbaines (DEBU)																							A1.1, A3.1			
		SG01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, etc.)																							C3.3			
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques		R	Zone sensible, zone vulnérable, eutrophisation Directive nitrates																										
		SC02	Couvrir les sols en hiver																								A2.7, A2.14, A2.23		
		SC18	Réduire les apports d'azote organique et minéral																									A2.6, A2.15, A2.24	
		SC19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage																									A2.1 & A2.3, A2.16, A2.21, A2.22	
Pollution par les pesticides		SD01	Réduire les herbicides, désherbés et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles																								A2.8, A2.9, A2.17, A2.20, A2.22, A2.25, A2.13		
		SD03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes																									A2.18, A2.8, A2.20, A2.27, A2.13	
		SD28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation																										A2.9 & A2.12, A2.19, A2.20, A2.22, A2.26, A2.11
		D	Réduire les rejets des sites industriels et des installations portuaires																									A3.2, A3.1	
Eutrophisation excessive		SE04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux éoliées																								A1.2, A1.28		
		SA04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses																										
Risque pour la santé		/	Caractériser les risques liés à l'eau potable																										
		SF10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation dans le futur																										
		SF29	Mettre en place un dispositif d'alerte à la pollution																										
SA04	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert																												

**FONCTIONNALITES NATURELLES DES MILIEUX - OF 6 "PRESERVER ET RE-DEVELOPPER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX NATURELS"**

Problèmes à traiter	Dispositions du SDAGE	N°mesure	Intrinsèque mesure	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances																												
Altération de la continuité écologique		3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole																								B1.17					
		3C11	Créer ou aménager un ouvrage de montaison																									B1.1, B1.38				
		3C12	Créer ou aménager un ouvrage de dévalaison																										B1.1, B1.38			
Problème de transport sédimentaire																																
Dégradation morphologique		3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires																										B1.1, B1.18 & B1.1, 27, B1.1, 4, B1.1, 47, B1.1, 1, B1.1, 15			
		3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve																											B1.1, B1.16		
		3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau																												B1.1, B1.16	
Perturbation du fonctionnement hydraulique		3C30	Réaliser un diagnostic de fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés																											B1.1, B1.16		
		3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des rivières																												B3.1, B3.2	
Menaces sur le maintien de la biodiversité		3A20	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques																													
		3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel																													B1.1, 28, B1.1, 34, B1.1, 47
		3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides																													B1.2, 1 & B1.2, 4, B1.2, 6, B1.2, 9, C1.3
		/	Reservoirs biologiques																													

**EQUILIBRE QUANTITATIF - OF 7 "ATTEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR"**

Problèmes à traiter	Dispositions du SDAGE	N°mesure	Intrinsèque mesure	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances																													
Risque inondation		D	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de gravillats																														
		3A10	Définir des objectifs de quantité (débats, niveaux, réajustements, volumes mobilisables)																														
		3A17	Adapter l'utilisation des sols à l'échelle de la ressource																														
		3A31	Quantifier, qualifier et hiérarchiser les points de prélèvements																														

**INONDATIONS - OF 8 "GERER LES RISQUES INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU"**

Problèmes à traiter	Dispositions du SDAGE	N°mesure	Intrinsèque mesure	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances																											
Risque inondation		Dispo 8-09	Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information																												
		/	Protection des biens et des personnes																												

**ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - OF 1, 2, 3 et 4**

Problèmes à traiter	Dispositions du SDAGE	N°mesure	Intrinsèque mesure	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances																												
Gestion locale à instaurer ou développer		1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																													
		2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière																													
Problème d'intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire		3C33	Elaborer un plan de gestion des étangs																													
		/																														

Commentaire Actions suffisantes pour atteindre l'objectif visé sur la ME ?

COULEUR :	CONTRIBUTION DU CONTRAT :	COULEUR :	CONTRIBUTION DU CONTRAT :
Vert	les mesures réglementaires de base (pré-requis nécessaires à l'atteinte du bon état)	Vert	Les cas grisés localisent les mesures à mettre en œuvre (dispositifs réglementaires, PDM)
Orange	les mesures du programme de mesures (2010 - 2015)	Orange	X: indiquent les actions prévues dans le cadre du contrat
Jaune	les mesures supplémentaires inscrites au contrat : transversal + initiative locale		

**TERRITOIRE CONCERNE : Seille - Masses d'eaux superficielles**

Libellé masse d'eau	Ruisseau la Boissine	La Seillette bras aval de la Seille	Ruisseau de la Serenne	Ruisseau de la Boissine	Ruisseau de la Blaine	Bief d'Ausson	Rivière la Dorme	Rivière le Dard	Ruisseau de l'étang de Bouhans	Ruisseau bief d'Ausson	Rivière la Gizia	Bief de Malval	Ruisseau de Boccarnoz	Ruisseau Besançon	Rivière la Sorne	Ruisseau la Rondaine	Ruisseau de Corgat	Ruisseau la Chauz	Ruisseau du moulin du Roi	Ruisseau la Voye	Ruisseau de Pelet	Ruisseau des Armetières	Ruisseau de la Madeleine																														
N°masse eau	FRDR10911	FRDR11029	FRDR11070	FRDR11207	FRDR11226	FRDR11254	FRDR11255	FRDR11319	FRDR11345	FRDR11435	FRDR11496	FRDR11499	FRDR11506	FRDR11509	FRDR11548	FRDR11681	FRDR11768	FRDR11836	FRDR11993	FRDR12012	FRDR12019	FRDR12094	FRDR12097																														
Statut	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau																														
Etat écologique actuel - indice de confiance	MOY - 1	SE - 2	MOY - 1	SE - 2	MOY - 1	MOY - 1	MOY - 3	SE - 2	SE - 2	SE - 2	MOY - 1	MOY - 1	MOY - 1	MOY - 1	MOY - 1	MOY - 1	MOY - 1	MOY - 1	MOY - 1																																		
Etat chimique - indice de confiance	?	SE - 2	?				SE - 2	SE - 2	SE - 2	?	?	SE - 1	SE - 2	SE - 2	SE - 2	?	?	?	?	?	?	SE - 2	?																														
Objectif d'état écologique	2021	2015	2021	2015	2015	2015	2015	2015	2021	2021	2015	2015	2015	2015	2021	2027	2021	2015	2027	2021	2021	2015	2027																														
Objectif d'état chimique	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015																														
Objectifs de bon état	2021	2015	2021	2015	2015	2015	2015	2015	2021	2021	2015	2015	2015	2015	2021	2027	2021	2015	2027	2021	2021	2015	2027																														
Causes de dégradation - paramètre	Morphologie; hydrologie; benthos; ichtyofaune; nutriments et/ou pesticides		Morphologie; hydrologie; benthos; ichtyofaune						Nutriments et/ou pesticides; morphologie; hydrologie; benthos; ichtyofaune	Morphologie					Morphologie; benthos; ichtyofaune; pesticides; métaux	Nutriments et/ou pesticides; morphologie; hydrologie; benthos; ichtyofaune	Morphologie; continue; benthos; ichtyofaune; nutriments et/ou pesticides		Nutriments et/ou pesticides; morphologie; hydrologie; benthos; ichtyofaune; continue		Nutriments et/ou pesticides; morphologie; hydrologie; benthos; ichtyofaune	Morphologie; benthos; ichtyofaune		Nutriments; morphologie; benthos; ichtyofaune																													
<b>POLLUTION - OF 5 "LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTE"</b>																																																					
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	R	Améliorer le traitement des pollutions urbaines (DEBU)																																																			
	5E17	Travaux de réhabilitation des productions agroalimentaires																																																			
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, sources, impact sur le milieu, qualité du milieu, etc.)																																																			
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	R	Zone sensible, zone vulnérable, eutrophisation Directive nitrates																																																			
	5C02	Couvrir les sols en hiver																																																			
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéral																																																			
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage																																																			
Pollution par les pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles																																																			
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes																																																			
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation																																																			
Eutrophisation excessive	D	Réduire les rejets des sites industriels et des installations portuaires																																																			
	5E04	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales																																																			
	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses																																																			
Risque pour la santé	/	Cartages prioritaires / R Eau potable																																																			
	5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation dans le futur																																																			
	5F29	Mettre en place un dispositif d'alerte à la pollution																																																			
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert																																																			
<b>FONCTIONNALITES NATURELLES DES MILIEUX - OF 6 "PRESERVER ET RE-DEVELOPPER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX NATURELS"</b>																																																					
Altération de la continuité écologique	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole																																																			
	3C11	Créer ou aménager un ouvrage de montage																																																			
	3C12	Créer ou aménager un ouvrage de dévalaison																																																			
Dégradation morphologique	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires																																																			
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve																																																			
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau																																																			
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés																																																			
Perturbation du fonctionnement hydraulique	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des rivières																																																			
	3A20	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques																																																			
Menaces sur le maintien de la biodiversité	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel																																																			
	3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides																																																			
	/	Réservoirs biologiques																																																			
<b>EQUILIBRE QUANTITATIF - OF 7 "ATTEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR"</b>																																																					
Risque inondation	D	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, les créations et la gestion de plans d'eau, les extractions de graviers																																																			
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux pléométriques, volumes mobilisables)																																																			
	3A17	Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource																																																			
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements																																																			
<b>INONDATIONS - OF 8 "GERER LES RISQUES INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU"</b>																																																					
Risque inondation	Dispo 8-09	Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information																																																			
	/	Protection des biens et des personnes																																																			
<b>ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - OF 1, 2, 3 et 4</b>																																																					
Gestion locale à instaurer ou développer	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée																																																			
	2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière																																																			
Autre problème	3C33	Elaborer un plan de gestion des étangs																																																			
	/																																																				
Commentaire : Actions suffisantes pour atteindre l'objectif visé sur la ME ?																																																					
<table border="0"> <tr> <td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td> </tr> </table>																											Oui																										
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui																											
<table border="0"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>																																																					

**TERRITOIRE CONCERNE : Seille - Masses d'eaux souterraines**

Libellé masse d'eau	Alluvions de la Bresse - Plaine de Bletterans	Alluvions de la Bresse - Plaine de la Vallière	Miocène de Bresse			
N°masse eau	FR_DO_346**	FR_DO_349**	FR_DO_212			
Statut	ME souterraine	ME souterraine	ME souterraine			
Etat écologique actuel - indice de confiance						
Etat chimique - indice de confiance						
Objectif d'état quantitatif	2015	2015	2015		Fiches-action correspondantes	Commentaires
Objectif d'état chimique	2015	2015	2015			
Objectifs de bon état	2015	2015	2015			
Causes de dérogation - paramètre						

Problèmes à traiter	Dispositions du SDAGE	N°mesure	Intitulé mesure	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances					
<b>POLLUTION - OF 5 "LUTTER CONRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTE</b>									
Pollution par les pesticides		R	<b>DIRECTIVE "EAU POTABLE"</b>		X			<b>B3,3</b>	Actions en cours. Etude réalisée par la ville de Lons le Saunier
		5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation dans le futur		X	X		<b>B3,1</b>	CCTP en cours de validation
		5F29	Mettre en place un dispositif d'alerte à la pollution						Il existe les équipements de protections nécessaires, Il s'agit éventuellement de rédiger une fiche réflex, Ce travail pourra être fait en collaboration avec les Services de l'Etat, le gestionnaire de la voirie APRR, la ville de Lons via la démarche AAC,
		5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts		X			<b>B3,3</b>	Réalisée dans le cadre de l'AAC
		5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)				X	<b>A1,25 A1,26 C3,3</b>	Etude qualité dans le cadre de l'observatoire + réalisation de plans communaux de désherbage et acquisition de matériel alternatif
<b>EQUILIBRE QUANTITATIF - OF 7 "ATTEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR"</b>									
Déséquilibre quantitatif		3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)		X			<b>B3,1</b>	Etude volumes prélevables
		3A17	Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource		X			<b>B3,1</b>	Mise en œuvre du plan d'actions issu de l'étude AAC
		3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements		X			<b>B3,2</b>	Suivi piézo dans le cadre de l'étude volumes prélevables
<b>Commentaire</b> Actions suffisantes pour atteindre l'objectif visé sur la ME ?					Oui	Oui	Oui		

**CODES COULEUR :**

- Mesures :**
- : les mesures réglementaires de base (pré-requis nécessaire a l'atteinte du bon état)
  - : les mesures du programme de mesures (2010 - 2015)
  - : les mesures supplémentaires inscrites au contrat : transversal + initiative locale

**Contribution du contrat/SAGE aux mesures :**



## II- Les objectifs et le contenu du programme du second Contrat de rivière

---

L'objectif de ce second contrat de rivière est de restaurer la qualité des milieux dans une perspective de répondre favorablement aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et à l'application du programme de mesures du SDAGE.

### II-1. Le contenu du contrat

A partir du diagnostic du bassin versant et compte tenu des exigences de la DCE et de l'application du SDAGE à travers la mise en œuvre du PDM, 3 volets ont été retenus afin de couvrir l'ensemble des problématiques du bassin.

Les 3 volets retenus sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>A : Reconquérir une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>B1 : Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques et riverains</b></li><li>• <b>B2 : Mieux gérer les inondations et mieux informer la population sur les risques naturels liés à l'eau</b></li><li>• <b>B3 : Initier une gestion quantitative raisonnée et concertée de la ressource en eau</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>C : Pérenniser la gestion globale de l'eau et des cours d'eau sur le bassin versant</b></li></ul>

Chacun de ces volets est décliné en objectifs dans le tableau page suivante. Des actions précises par objectif ont été définies en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux pendant la phase d'élaboration du dossier définitif.

<b>Reconquérir une bonne qualité des eaux Volet A</b>	A1 Réduire les pollutions d'origine domestique	Améliorer l'assainissement collectif Améliorer l'assainissement non collectif Améliorer la gestion des pollutions routières Limiter les risques de pollution par les produits phytosanitaires non agricoles
	A2 Favoriser la réduction des pollutions d'origine agricole	Limiter les risques de pollution par les produits phytosanitaires agricoles Limiter les risques de pollution par les nitrates et phosphates d'origine agricole
	A3 Favoriser la réduction des pollutions d'origine industrielle	Améliorer la gestion des rejets industriels
<b>Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques et riverains Volet B1</b>	B1-1 Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	Améliorer la circulation piscicole Restaurer et entretenir le corridor fluvial Redonner au cours d'eau une morphologie permettant un bon fonctionnement écologique Mieux gérer le transit sédimentaire Maîtriser l'évolution du profil en long
	B1-2 Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables	Protéger les cours d'eau remarquables Protéger les zones humides les plus remarquables Restaurer un corridor biologique Restaurer les zones humides dégradées
	B1-3 Mettre en valeur les milieux aquatiques	Mettre en place une valorisation écologique et pédagogique des zones humides Valoriser le cadre de vie en lien avec les cours d'eau Valoriser les paysages et le patrimoine liés à l'eau
<b>Mieux gérer les inondations et mieux informer la population sur les risques naturels liés à l'eau Volet B2</b>	B2-1 Réduire l'aléa inondation	Créer des ouvrages de réduction de l'aléa Restaurer la capacité hydraulique de certains ouvrages Inciter les communes à prendre en compte les risques d'inondation dans l'urbanisation Aménager certains ouvrages pour limiter leur impact en temps de crue
	B2-2 Réduire la vulnérabilité	Mise en place par les propriétés privés, publics de mesures de réduction de la vulnérabilité
	B2-3 Favoriser la culture du risque	Sensibiliser, informer, communiquer sur les risques
<b>Initier une gestion quantitative raisonnée et concertée de la ressource en eau Volet B3</b>	B3-1 Mieux informer pour mieux gérer les ressources en eau	Créer et réunir une cellule de concertation sur les prélèvements et étiages Communiquer et sensibiliser sur l'impact des prélèvements, la réglementation et les économies d'eau
	B3-2 Réduire l'impact des prélèvements sur l'hydrologie d'étiage des cours d'eau	Mettre en place un débit réservé sur les ouvrages
<b>Pérenniser la gestion globale de l'eau et des cours d'eau sur le bassin versant Volet C</b>	C1 Animer et coordonner la démarche	Maintenir les postes de technicien de rivière et chargé de mission
	C2 Communiquer et sensibiliser autour des thématiques du contrat de rivière	Elaborer un plan de communication et se doter des moyens nécessaires pour le mettre en œuvre Mettre en place des animations pédagogiques Elaborer des documents de recommandations techniques Informer sur le déroulement du contrat de rivière et sensibiliser sur les milieux aquatiques du bassin versant
	C3 Suivre et évaluer le contrat de rivière	Se doter d'outils de programmation et de suivi du contrat de rivière Mettre en place un observatoire de l'évolution des milieux aquatiques Evaluer la démarche a posteriori

## II-2. Le détail des objectifs par volet

L'objectif principal du second Contrat est de restaurer la qualité physico-chimique et physique des milieux dans une perspective de respect des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Pour cela, le contrat de rivière s'appuie sur un programme d'actions visant à résoudre les principaux problèmes du bassin versant avec en priorité ceux identifiés dans le Programme de Mesures complémentaires (PDM) du SDAGE ainsi que ceux qui constituent un obstacle à l'atteinte du bon état des milieux qui n'auraient pas forcément été identifiés au travers du Programme de Mesures.

- ❖ Maîtrise des pollutions, déclinée en 5 thèmes d'intervention :
  - Assainissement domestique, (mesures relevant du réglementaire avec l'identification de priorités d'intervention en fonction de l'impact constaté sur le milieu),
  - Lutte contre l'eutrophisation, (mesure identifiée dans le PDM complémentaires),
  - Lutte contre la pollution par les substances dangereuses, (mesures relevant du PDM complémentaires et réglementaires),
  - Lutte contre la pollution par les pesticides, (mesures identifiées dans le PDM sur les pesticides agricoles et non agricoles)
  - Prévention des risques pour la santé humaine, (mesures relevant du PDM complémentaires)
  
- ❖ Préservation et restauration des milieux aquatiques, déclinées en 5 thèmes d'intervention :
  - La restauration éco-morphologique, (dont certaines mesures identifiées dans le PDM complémentaire: 3 C16 et 3 C14)
  - La restauration et l'entretien de la végétation rivulaire, (mesures identifiées dans le PDM et mesure locale d'accompagnement)
  - La restauration de la libre circulation, (mesure non identifiée au PDM complémentaires mais qui a été rendue prioritaire suite aux conclusions de l'étude globale de restauration des cours d'eau du bassin de 2010 et qui est renforcée par le Grenelle de l'environnement sur certains ouvrages)
  - L'étude et la gestion de zones humides, (mesure locale d'accompagnement)
  - L'amélioration de la connaissance (mesure locale d'accompagnement)
  
- ❖ Restauration de l'équilibre quantitatif, déclinée en 2 thèmes d'intervention (dont les mesures proposées correspondent aux mesures du PDM complémentaires)
  - La détermination des volumes prélevables et leur répartition,
  - Les études de connaissances (AAC, ressources stratégiques),
  
- ❖ La gestion des risques d'inondation (avec des mesures locales d'accompagnement qui répondent à un double objectif: restauration des milieux et gestion des risques d'inondation)
  
- ❖ L'animation, déclinée en 2 thèmes d'intervention,
  - L'animation et le suivi du contrat de bassin, (mesure identifiée au PDM complémentaire)
  - Le programme de communication.

## Volet A : Reconquérir une bonne qualité des eaux

### Objectif visé : atteinte du bon état écologique des eaux

La reconquête d'une meilleure qualité des eaux, physico-chimique et hydrobiologique, est l'axe incontournable de l'atteinte du bon état écologique des eaux sur le bassin versant de la Seille. Pour atteindre cet objectif, trois sous-objectifs ont été définis :

- réduire les pollutions d'origine domestique,
- favoriser la réduction des pollutions d'origine agricole,
- favoriser la réduction des pollutions d'origine industrielle.

### Assainissement domestique

Le premier sous-objectif est l'amélioration de l'assainissement collectif.

Avec le premier contrat de rivière, un grand nombre d'opérations d'assainissement avait été engagé. Cependant, quelques opérations importantes restent à mener sur le bassin versant.

En matière d'assainissement domestique, l'orientation première consiste à réaliser les travaux prioritaires avec notamment l'implantation d'une unité de traitement pour la commune de Saint-Amour, Montret, Dommartin les Cuiseaux, Pressiat...ou l'amélioration de l'assainissement individuel.

Projets	Coût € HT	PDM	FA	MO
Création ou réhabilitation de l'assainissement collectif	18 155 735	Directive ERU / Assainissement	12	Collectivités locales, Syndicats d'assainissement
Réalisation de diagnostic du système d'assainissement collectif	204 609		9	Collectivités locales
Sensibilisation à la réhabilitation des installations d'ANC	3 500		1	SPANC, EPTB

Le montant global retenu pour cette thématique est de 18 363 844 €



### Lutte contre les pollutions diffuses

- Lutte contre l'eutrophisation

L'amont du bassin versant de la Seille (Brenne, Seille, Gizia) est concerné par un risque d'eutrophisation lié à la présence d'élevages.

Les diagnostics réalisés ou en cours ont permis de définir les objectifs d'une opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage au travers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage et de réalisation de plans d'épandage.

- Lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires et les pesticides

Les secteurs médians et aval du bassin versant de la Seille sont soumis à de fortes pressions. D'une part l'activité agricole de ces secteurs est majoritairement tournée vers les grandes cultures mais aussi viticole sur la tête de bassin. D'autres part, un grand nombre d'utilisateurs de produits phytosanitaires exercent une pression importante sur le bassin versant.

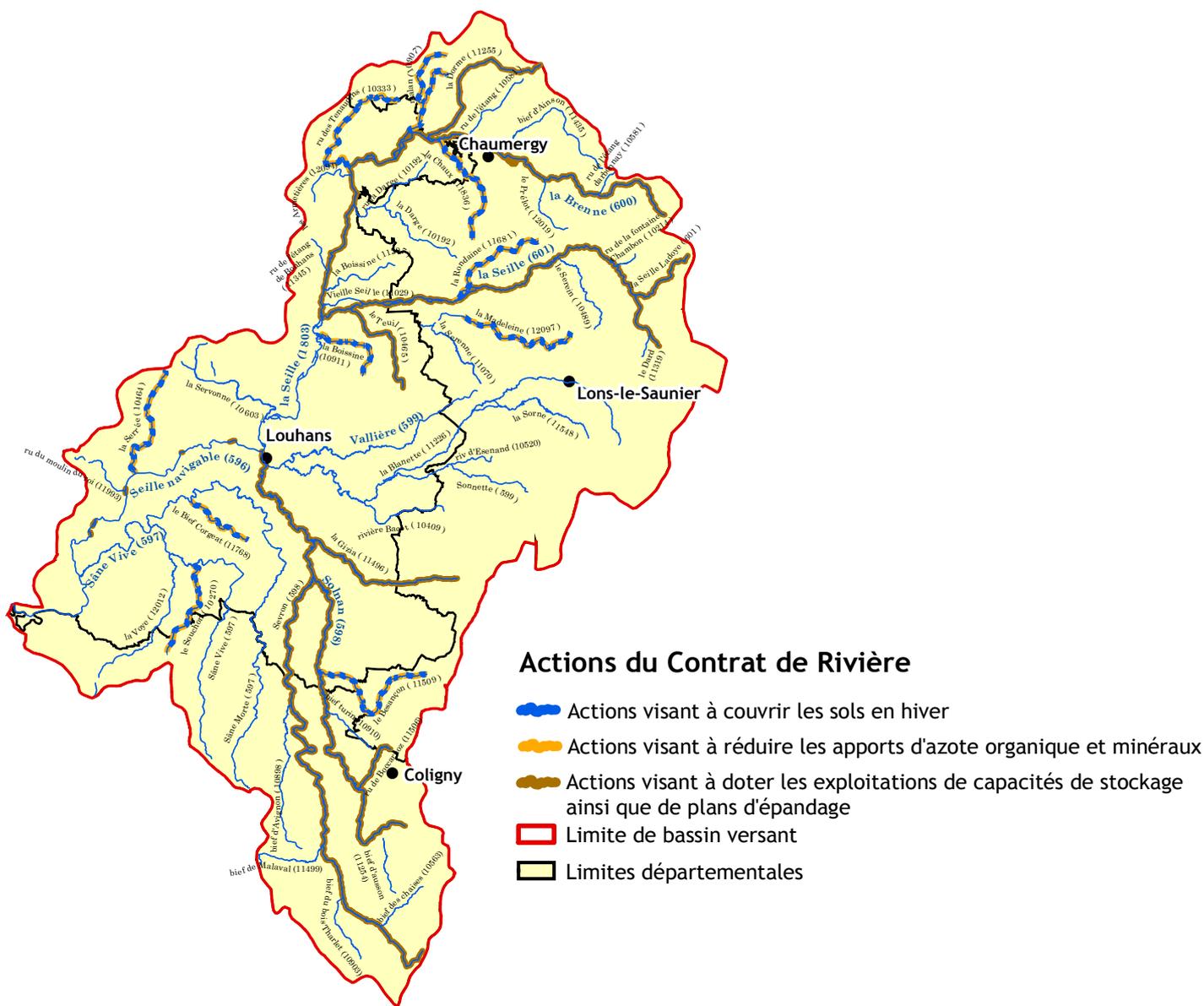
Les principales actions programmées par le contrat de rivière visent l'amélioration des pratiques liées à l'utilisation des produits phytosanitaires en zone agricole et non agricole, la mise en place d'opérations collectives de création d'aires de lavage des matériels agricoles et de l'investissement dans du matériel de désherbage alternatif.

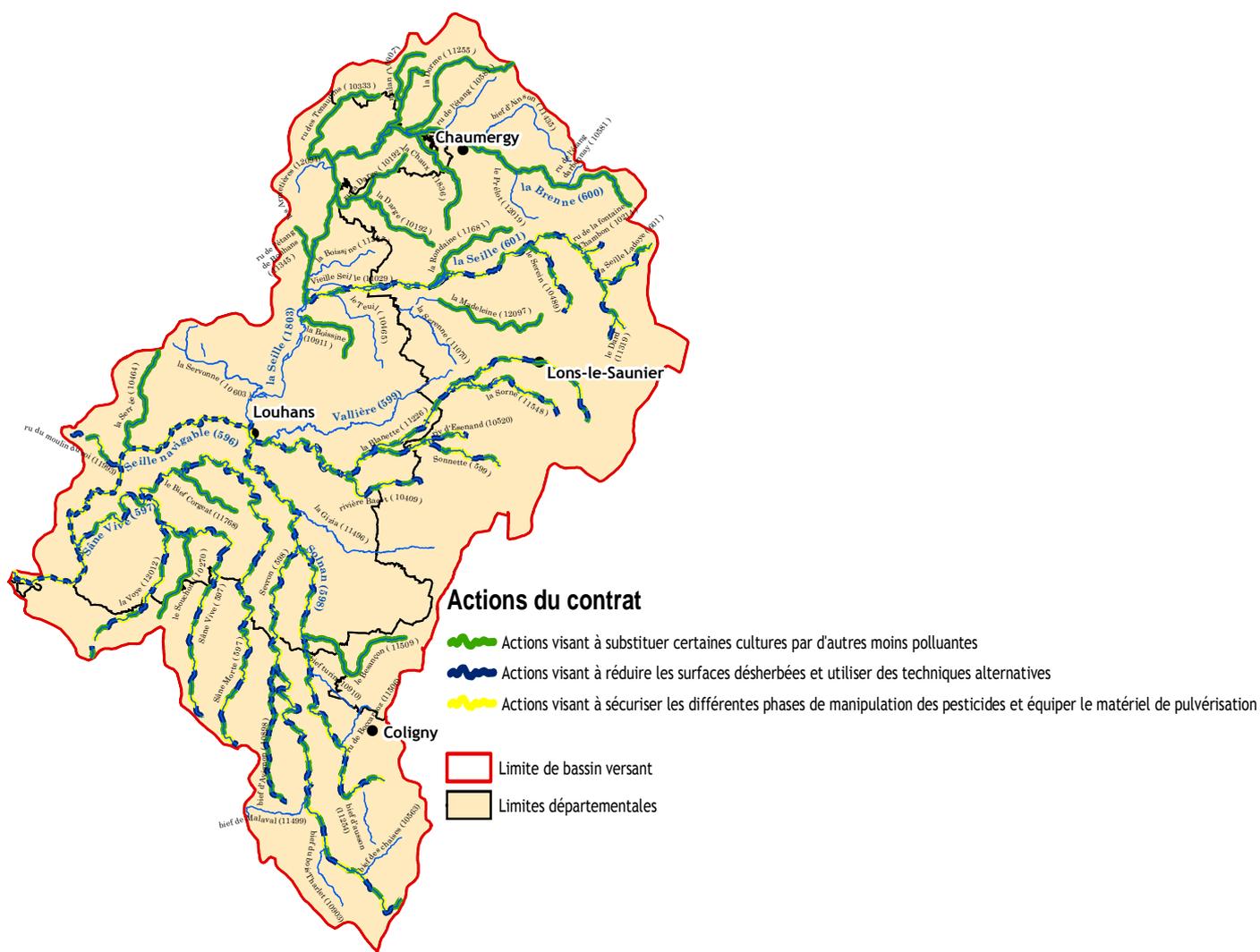
Ainsi, plusieurs actions sont destinées aux agents des collectivités en charge de l'entretien des espaces verts, utilisateurs importants et réguliers des pesticides. Les autres publics ciblés sont la

SNCF, les services chargés de l'entretien des routes, les particuliers et industriels du bassin versant. L'objectif est d'inciter tous ces publics à engager un changement de leurs pratiques pour arriver à une baisse voire une suppression de l'utilisation des pesticides.

Projets	Coût € HT	PDM	FA	MO
Réduction des pollutions agricoles (effluents, azote, phosphore et matières organiques)	3 660 527	5C02 5C18 5C19	13	Chambre d'agriculture, exploitants
Réduction des pollutions agricoles par les produits phytosanitaires et pesticides	32 3200	5D01 5D03 5D28	13	Chambre d'agriculture, CUMA, exploitants...
Réduction des pollutions viticoles		5E17	1	Société de viticulture
Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires (non agricole)	50 000		4	Collectivités / EPTB

Le montant global de ces actions est de 3 983 727 €





**Lutte contre la pollution par les substances dangereuses**

75 sites industriels (ICPE) sont recensés sur le bassin versant. Les activités dominantes sont l'agroalimentaire, la métallurgie, les équipements électroniques et la mécanique.

Les données de qualité disponibles relèvent une contamination importante des eaux superficielles par les polluants organiques, minéraux et métalliques particulièrement marqués sur la Brenne et la Seille.

Les actions programmées dans le volet industriel du Contrat de bassin consistent en la réalisation d'une étude de caractérisation des pollutions industrielles et de leurs origines (avec notamment la recherche des substances dangereuses), suivies de propositions de mesures adaptées. La mise en place des conventions de rejet avec les industriels devrait fortement améliorer la gestion des effluents industriels, fût-elle par le biais des unités sélectif.

Projets	Coût € HT	PDM	FA	MO
Mise en place d'un Schéma des Eaux pluviales	30 000	5E04	1	Collectivités
Mise en place de conventions de rejets	25 000	5E17	1	Collectivités
Améliorer la connaissance des pollutions et leurs origines	30 000	5G01	1	Collectivités

Le montant global de ces études est de 85 000 €

## Volet B1 : Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques

Objectif visé : Restaurer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques sur le bassin versant. Rendre franchissables les cours d'eau par la faune piscicole, Renaturer des cours d'eau, Restaurer, protéger, mettre en valeur les zones humides.

L'atteinte du bon état écologique des eaux peut s'envisager autrement que par la simple amélioration des rejets, la réduction des pollutions. En effet, le fait de **restaurer le fonctionnement physique** des cours d'eau augmente leur capacité d'autoépuration, leur capacité à améliorer la qualité chimique et hydrobiologique de l'eau. Cette restauration physique engendre également une amélioration au niveau de la faune et de la flore aquatique ou riveraine.

Les détails par orientation type :

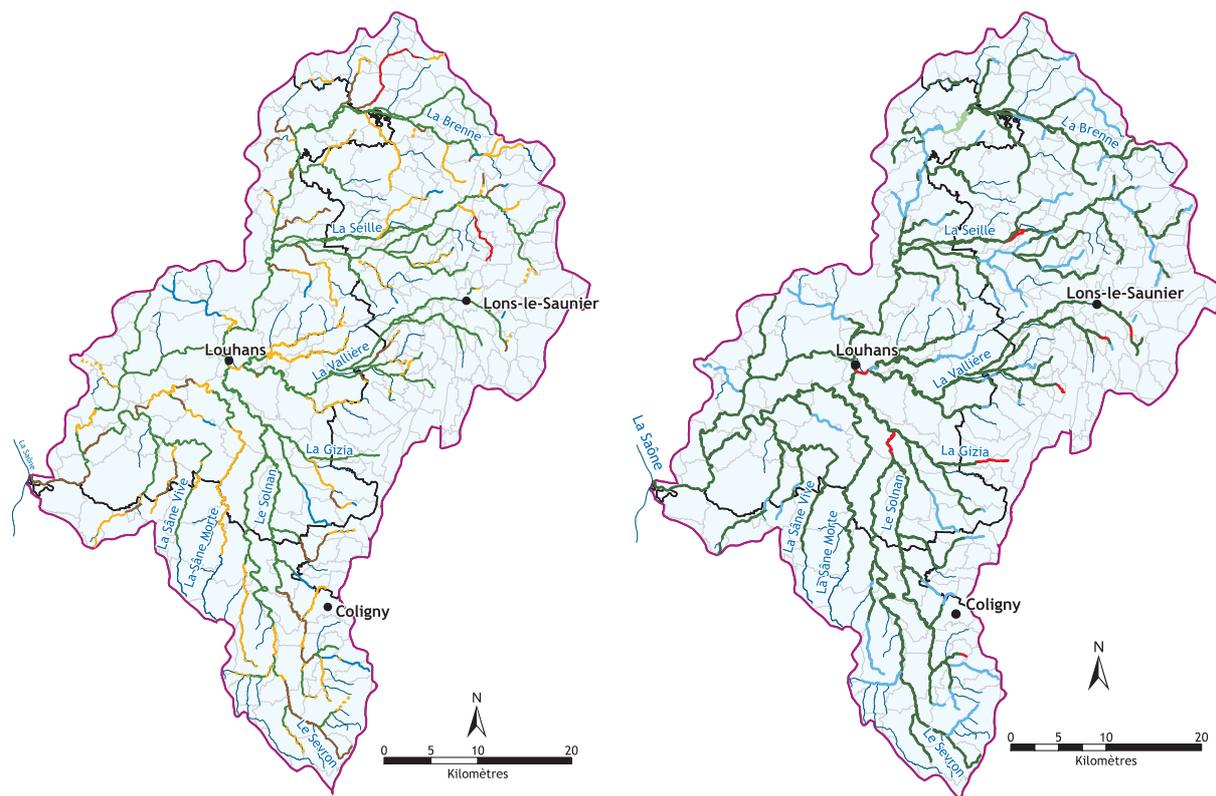
### La restauration et l'entretien de la végétation rivulaire

L'entretien de la végétation rivulaire est nécessaire afin de préserver, voire améliorer l'ensemble des fonctions de la ripisylve. L'entretien consiste principalement en des interventions d'élagage, de débroussaillage, de coupe sélective de certains arbres penchés menaçant des enjeux et de façon significative les écoulements.

La restauration de la végétation rivulaire intervient dans un objectif d'amélioration afin d'obtenir une végétation en bon état. Elle comprend la diversification des essences et des strates, la reconstitution d'une végétation absente, la gestion de problématiques localisées (mise en place de clôtures, abreuvoirs, gestion des espèces envahissantes...)

Des opérations plus ponctuelles et visant la protection d'activités humaines sont également prévues.

Le programme de restauration concerne un linéaire de 429 km pour un montant de 1 962 526 € HT.



**niveau de restauration**

- traité au premier contrat
- non intervention
- ponctuel
- faible
- moyen
- fort
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique secondaire
- Limite de bassin versant
- Limites départementales

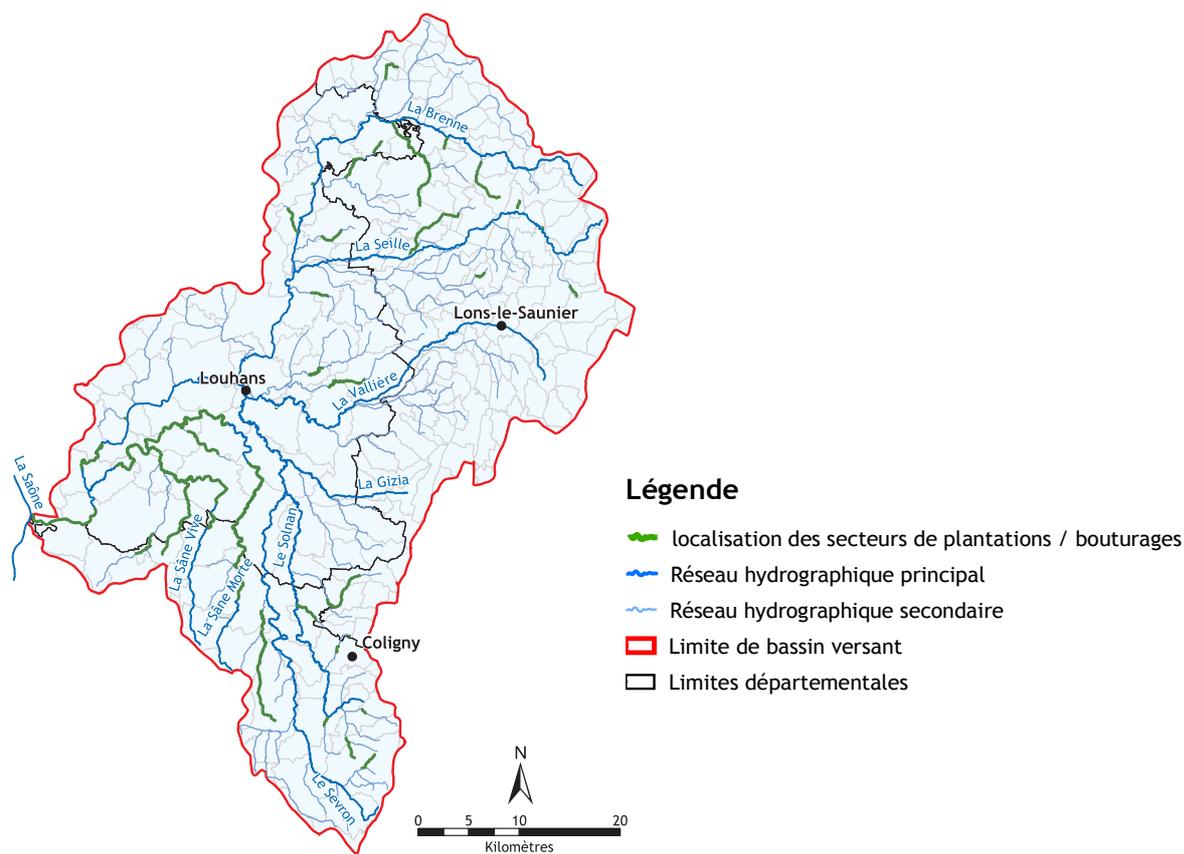
**niveau retenu pour l'entretien**

- non entretien surveillé (niveau 0)
- entretien sélectif (niveau 1)
- entretien fréquent (niveau 2)
- entretien très fréquent (niveau 3)
- Réseau hydrographique principal
- Limite de bassin versant
- Limites départementales

Carte 12: Le programme de restauration et d'entretien de la ripisylve

Le programme d'entretien concerne 749 km pour un montant de 1 069 981 € HT

Le programme de plantations concerne 60 km de linéaire de cours d'eau.



Carte 13: Le programme de plantations

### La restauration éco-morphologique et de la continuité écologiques des cours d'eau

#### ▪ La restauration éco-morphodynamique :

Au regard de la complexité du bassin et des mesures associées, une étude hydromorphologique et de restauration physique va être menée sur le bassin pour une durée de 2 ans. Elle va permettre d'établir un programme d'actions ambitieux qui sera mené dans le cadre de la deuxième moitié du contrat.

En terme de travaux, la première partie du contrat sera consacrée à la réalisation de travaux de renaturation et de diversification des habitats. Ces travaux permettront d'initier la démarche plus ambitieuse prévue lors de la deuxième phase du contrat.

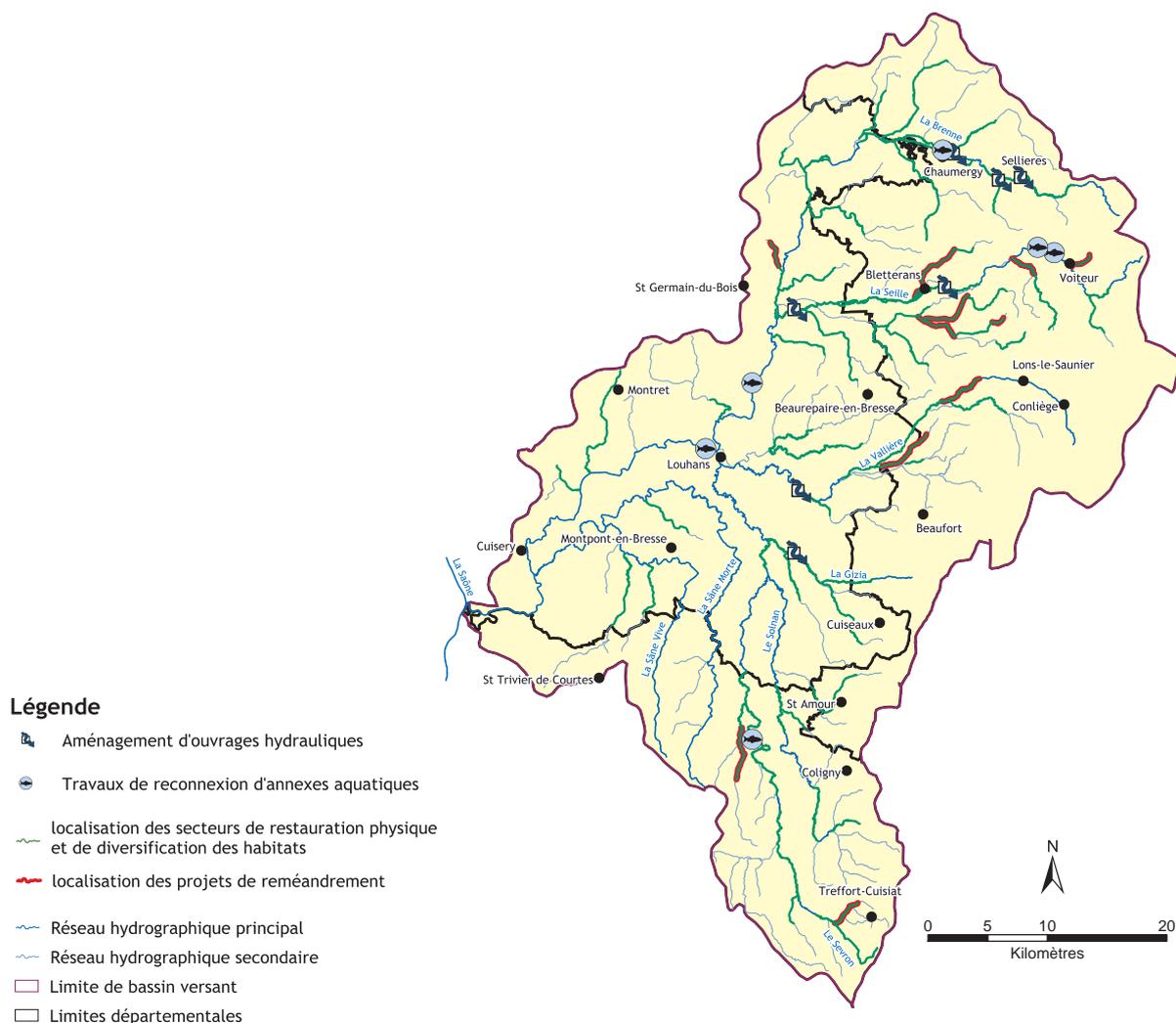
Le principe des aménagements programmés est la reconstitution d'un lit d'étiage et d'un lit moyen sur un tronçon cohérent et homogène de cours d'eau.

- Rétablir une partie de la fonctionnalité du système alluvial en réactivant une partie des échanges entre le lit mineur et le lit majeur (connectivité)
- Reconstituer une hétérogénéité des habitats du lit,
- Maintenir des capacités hydrauliques peu différentes tout en adaptant la morphologie du lit aux faibles débits,
- Participer au soutien de la nappe en période d'étiage (si remontée du fond du lit)

Ce type d'intervention consiste à reconstituer un lit moyen et un lit d'étiage sur des tronçons totalement déconnectés du lit majeur et souvent sur-élargis (berges hautes et raides avec écoulement lentique et faible lame d'eau).

Techniquement, il s'agit d'opérations de terrassement de déblais/remblais cassant les hauteurs et profils de berges, permettant de recréer une micro-sinuosité au sein du chenal d'écoulement.

Des interventions de diversification du lit mineur sont également programmées. Ces aménagements consistent à diversifier les habitats du lit mineur par la mise en place d'épis, blocs ou seuils. Ces aménagements sont réversibles et peu impactants sur le fonctionnement hydraulique en crue.



**Carte 14 : Localisation des projets de restauration physique et de diversifications des habitats.**

Des travaux importants sur des pilotes seront menés sur le Sedan, le Serein par du reméandrement et de la création d'un nouveau lit.

- La restauration de la continuité écologique

Le bassin versant de la Seille totalise 135 ouvrages hydrauliques répartis sur l'ensemble des masses d'eau. Une étude de connaissances et de restauration de la continuité écologique est prévue lors de la première phase du Contrat.

En attente des résultats de l'étude, ouvrages feront l'objet d'aménagements d'amélioration de la franchissabilité ou d'effacement : moulin Carton, planche de Juhans, clapet de Sellières.

Projets	Coût € HT	PDM	FA	MO
Programme de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	3 052 279	3C17	17	Structures gestionnaires des cours d'eau
Programme de restauration physique et de diversification des habitats aquatiques	3 753 803	3C14	10	Structures gestionnaires des cours d'eau
Réalisation des études stratégiques (hydrogéomorphologique, continuité écologique)	176 000	3C30 3C43 3C13	2	EPTB Saône et Doubs
Reconnexion des annexes aquatiques	222 947	3C16	6	Structures gestionnaires des cours d'eau
Travaux de reméandrement des cours d'eau	565 500	3C14	4	Syndicats Intercommunaux
Aménagements des ouvrages hydrauliques (études, travaux, continuité)	233 649		9	Structures gestionnaires des cours d'eau
Etudes piscicoles (améliorer la connaissance)	88 000		2	Fédérations de pêche
Améliorer la gestion du transport solide	40 400		1	Structures gestionnaires des cours d'eau
Elaboration d'un plan de gestion des étangs	24 000	3C33	1	EPTB Saône et Doubs

Le montant des actions de la restauration éco-morphodynamique et de restauration de la continuité est de 8 156 578 €

### Etude et gestion de zones humides

Les zones humides du bassin versant ont été largement altérées par les aménagements fonciers historiques. Les principaux types de zones humides rencontrés correspondent aux bordures de cours d'eau et plaines alluviales associées, aux milieux humides artificiels et milieux humides déconnectés.

Les actions programmées concernent la restauration et la gestion de zones humides souvent de faible intérêt régional, mais localement rare.

Projets	Coût € HT	PDM	FA	MO
Gestion et restauration des zones humides	1 473 745	3D02 3C16	8	CREN Rhone Alpes, JNE, Fédération de Chasse, EPTB Saône et Doubs, Collectivités
Compléter la connaissance des zones humides	99 300	3C16 3D02	2	EPTB Saône et Doubs, CREN Rhône Alpes
Mise en place d'une prospection et d'une veille foncière	224 606	2A17	2	EPTB Saône et Doubs / SAFER

Le montant global de ces actions est de 1 797 651€

## Volet B2 : Mieux gérer les inondations et mieux informer la population sur les risques naturels liés à l'eau

Objectifs visés :

- réduire l'aléa d'inondation ;
- réduction de la vulnérabilité,
- anticiper la situation de crise, mieux gérer son organisation.

Les risques liés aux inondations sont bien localisés sur le bassin versant de la Seille. La caractérisation des zones inondables, la mise en place de PPRI et des études hydrauliques localisées ont permis d'identifier les principaux secteurs urbanisés exposés au risque d'inondation pour des crues moyennes à importantes, à savoir :

- Sur la Seille avec l'agglomération louhannaise, Voiteur, Arlay,, Bletterans.
- Sur la Vallière : Montmorot,

Les actions programmées découlent des préconisations prévues dans le cadre des études et dans les règlements des PPRI (protections rapprochées et mesures de réduction de la vulnérabilité).

Par ailleurs, des études de faisabilité de bassins de rétention seront réalisées.

La **gestion du risque inondation** constitue un autre objectif opérationnel : il s'agit là de mettre à profit la portée globale de l'EPTB (ensemble du bassin versant) pour mettre en place un système d'alerte, réfléchir et apporter son aide sur l'organisation intercommunale de la crise et de la chaîne d'alerte.

Projets	Coût € HT	PDM	FA	MO
Création d'ouvrages de protections rapprochées	3 718 160		6	Collectivités
Etudes et travaux sur des ouvrages de rétention des eaux	398 335		7	EPTB Saône et Doubs, Collectivités
Favoriser la culture du risque	36 689		3	EPTB Saône et Doubs / Collectivités locales
Réduire la vulnérabilité des habitations	44 000		3	EPTB Saône et Doubs

Le montant des actions de ce volet est de 4 197 184 €

## Volet B3 : Initier une gestion quantitative raisonnée et concertée de la ressource en eau

**Objectif visé : maintenir les débits réservés et assurer une bonne qualité de l'eau potable**

L'eau potable sur le bassin versant de la Seille est importée à 70% des nappes périphériques (nappe de la Saône, du Doubs...).

Les actions programmées comprennent une réflexion visant à déterminer les volumes prélevables et les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable de la population du bassin. Les conclusions de cette étude constitueront le socle sur lequel sera discutée la répartition des volumes prélevables entre les usagers.

Les captages de Villevieux, Augea, Mont Freillon, les sources du Besançon sont prioritaires pour la réalisation d'études de définition des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) et du plan d'action de lutte contre les pollutions diffuses (captages dits « Grenelle » et « SDAGE »).

Des actions d'amélioration de la gestion de la ressource sont également préconisées (seuil de répartition des débits entre la Seille, Seillette).

Projets	Coût € HT	PDM	FA	MO
Etudes de connaissances des ressources (ressources stratégiques, volumes prélevables)	120 000	Directive Eau potable 3A10 3A31 5F10	1	EPTB Saône et Doubs
Etudes de définition des BAC et programme d'actions	500 000	5F31	2	Ville de Lons, Collectivités locales
Travaux d'amélioration des conditions de répartition des débits	89 190	3A01	1	Syndicat intercommunal

Le montant global de ces actions est estimé à 709 190 €

### Volet C1 : Pérenniser la gestion globale de l'eau et des cours d'eau du bassin

**Objectif visé : sensibiliser la population et les différents acteurs locaux sur les enjeux de l'eau, mener à bien les actions du contrat de rivière Seille et en mesurer les effets sur les milieux aquatiques.**

Les trois sous-objectifs de ce volet sont :

- **animer et coordonner la démarche** : le maintien des postes de chargé de mission et technicien de rivière permettront l'animation de la démarche et de la structure porteuse.
- **communiquer et sensibiliser autour des thématiques du contrat de rivière** : une grande part de la communication sera destinée à accompagner la mise en œuvre des actions inscrites au contrat de rivières Seille. Un des axes majeurs sera également la sensibilisation des élus à différentes thématiques de la gestion de l'eau, et en particulier les liens avec l'aménagement du territoire.
- **suivre et évaluer le contrat de rivière** : ce sous-volet est largement développé dans le paragraphe suivant.

Projets	Coût € HT	PDM	FA	MO
Maintien et renforcement de l'équipe d'animation	1 087 500	1A10	6	EPTB Saône et Doubs
Communication et sensibilisation	247 500		7	EPTB Saône et Doubs, Collectivités
Suivi, évaluation du contrat	184 500		3	EPTB Saône et Doubs

Le montant de ce volet est de 1 519 500 €

## III- Modalités de suivi du contrat de rivière

---

### III.1. Le suivi opérationnel

Le suivi opérationnel, technique et financier, des actions inscrites au contrat de rivière, sera basé sur la mise en place d'un **tableau de bord** :

- ce tableau de bord (inspiré de l'outil Tableau diffusé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse) aura une fonction de suivi technique et financier: il permettra à tout moment de la démarche d'avoir un aperçu de son avancement, des crédits engagés et sera l'outil de préparation des bilans annuels présentés en Comité de Rivière;
- ce tableau de bord renseignera en outre des **indicateurs pour chaque action** : indicateur de réalisation (par ex. "gain de capacité nominale en EH" pour la réhabilitation d'une STEP), indicateur financier ("coût total de l'opération" par ex.), et indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu (par ex. "notation SEQ eau des différents paramètres au point de mesures). Ces indicateurs seront renseignés au fil de la réalisation des actions.

Un rendu annuel de ce suivi opérationnel sera effectué : avancement des actions, consommation des crédits financiers, renseignement des indicateurs pertinents. Ce rendu annuel permettra de caler la programmation précise de l'année suivante.

### III.2 Un observatoire des milieux aquatiques

Afin de mesurer l'impact sur les milieux aquatiques des actions menées dans le cadre du contrat de rivière, un observatoire de plusieurs thématiques va être mis en place:

-**Observatoire de la qualité des cours d'eau**: une campagne de mesure de la qualité des eaux superficielles du bassin versant a été effectuée au cours de l'une des études préalables (2008-2009). Au vu des actions ensuite retenues dans le cadre du contrat de rivière, et au vu de l'absence de données sur certains affluents, un complément de mesures (physicochimie et hydrobiologie) sera effectué en début de contrat de rivière, puis les mêmes stations seront évaluées en fin de contrat.

De même, un suivi (physico-chimie et hydrobiologie) des masses d'eau "DCE" sera effectué annuellement, au rythme de 4 campagnes par an (selon le protocole du SEQ-eau). Ceci permettra d'avoir un suivi régulier de la qualité globale du bassin versant. Il est d'ailleurs à noter que ce suivi sera complété par les données des points suivis dans le cadre du réseau de contrôle de surveillance (RCS - ex-point RNB situé en fermeture du bassin de la Seille) et du réseau de contrôle opérationnel (RCO - point de fermeture de la Seille).

Enfin, un bilan de la qualité sera effectué en fin de contrat de rivière, reprenant les 24 points de mesure renseignés en 2008-2009.

D'autre part, un suivi propre à la problématique "pesticides" va être mis en place: une analyse multi-résidus sera effectuée 4 fois par an au point de fermeture du bassin versant Seille.

-**Observatoire des milieux écologiquement remarquables**: il s'agit ici de pouvoir compléter la connaissance sur les zones humides du bassin versant Seille et les espèces qui les caractérisent. Certains secteurs du bassin versant n'ont pas été prospectés de façon précise, et certaines zones

repérées nécessitent un inventaire faunistique et floristique plus poussé (la période de prospection de l'étude préalable n'était pas idéale pour repérer certaines espèces).

-**Suivi géomorphologique des cours d'eau**: il s'agit de réaliser quelques levés topographiques complémentaires de l'étude hydrogéomorphologique afin d'avoir un état des lieux exhaustif et pouvoir compléter l'analyse de l'évolution des profils du bassin versant. Les secteurs d'érosion et d'incision des lits seront renseignés et suivis.

L'ensemble des données acquises dans le cadre de cet observatoire, ainsi que les données issues du suivi opérationnel des actions, seront agrégées au sein d'un système d'information géographique (SIG) qui permettra un suivi et une analyse cartographiques de ces éléments.

### III.3 Les indicateurs d'évaluation

L'objectif de la mise en place d'indicateurs de suivi est d'avoir un suivi des réponses du milieu aux actions engagées dans le cadre du contrat de rivières Seille.

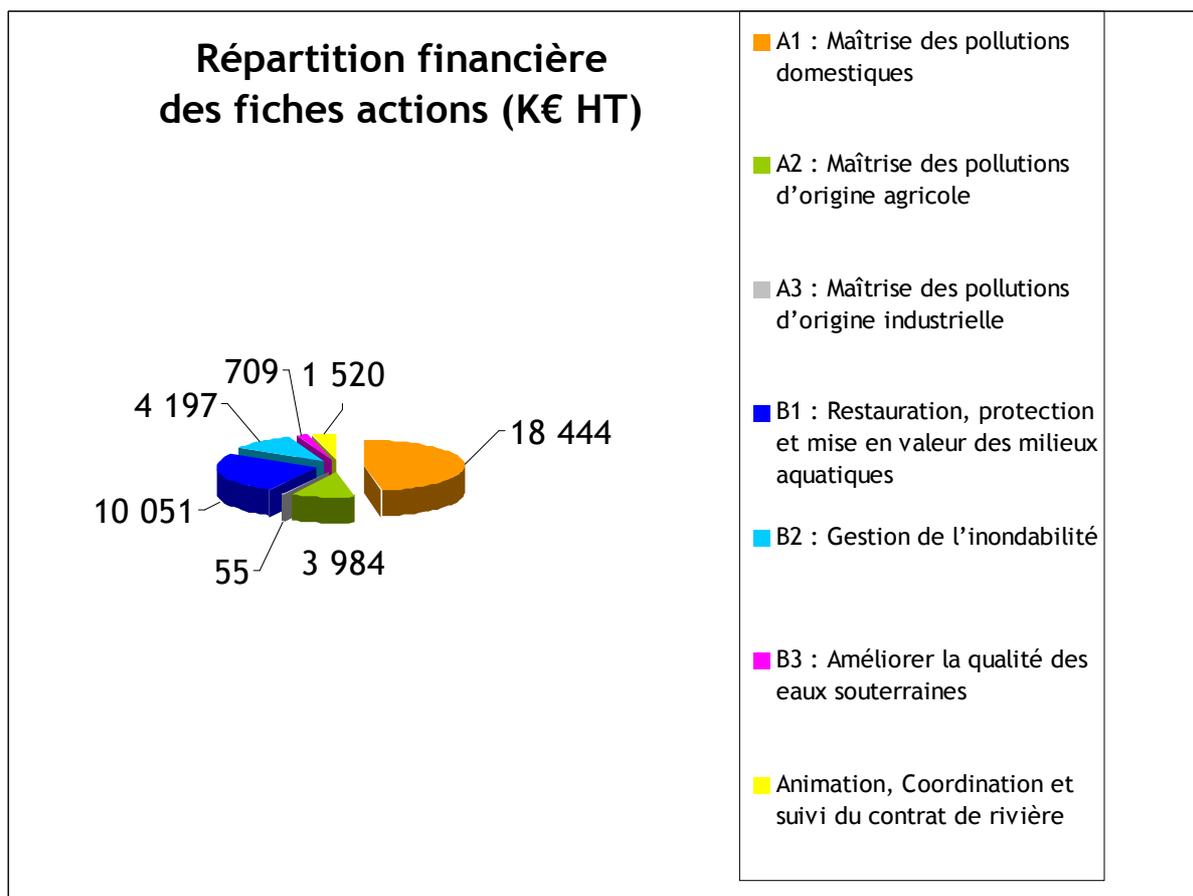
Le groupe régional technique sur l'eau de Rhône-Alpes a mené une étude dont le résultat a été l'établissement d'une liste de 65 indicateurs régionaux d'évaluation des contrats de rivière et de SAGE. Un premier choix d'indicateurs correspondant au contexte du bassin versant de la Seille a été fait, et est reporté dans le tableau ci-dessous, volet par volet et sous le schéma "pression-état-réponse".

Un groupe de travail autour des indicateurs Seille va être prochainement créé avec les différents partenaires institutionnels. Ce groupe sera le lieu d'une réflexion, en amont du démarrage des opérations du contrat de rivière, sur la pertinence et l'exploitation des données recueillies. Ainsi, les questions parfois délicates de l'obtention des données nécessaires à l'actualisation des indicateurs, ou de la fréquence de mise à jour des données seront abordées dans le cadre de ce groupe de travail. C'est dans ce cadre également que les indicateurs d'état seront renseignés, avant le démarrage opérationnel du contrat de rivières Seille, afin d'avoir un état de référence. L'objectif de la mise en place de ce groupe de travail est de trouver un terrain d'entente sur les indicateurs à retenir pour le contrat de rivières Seille et sur l'utilisation ultérieure des données renseignées.

Le choix des indicateurs d'évaluation sur le bassin versant Seille sera effectué en lien très étroit avec l'observatoire décrit plus haut : en effet, les différents suivis prévus dans l'observatoire seront la principale source de renseignement des indicateurs généraux.

### III.3 Tableau financier récapitulatif

Actions du contrat		Nombres Fiches actions	Total K€	%
Volet A 22 483 K€	A1 : Maîtrise des pollutions domestiques	28	18 444	58
	A2 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole	27	3 984	
	A3 : Maîtrise des pollutions d'origine industrielle	2	55	
Volet B 14 957 K€	B1 : Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques	68	10 051	38
	B2 : Gestion de l'inondabilité	17	4 197	
	B3 : Améliorer la qualité des eaux souterraines	4	709	
Volet C 1 520 K€	Animation, Coordination et suivi du contrat de rivière	18	1 520	4
TOTAL		164	38 960	100



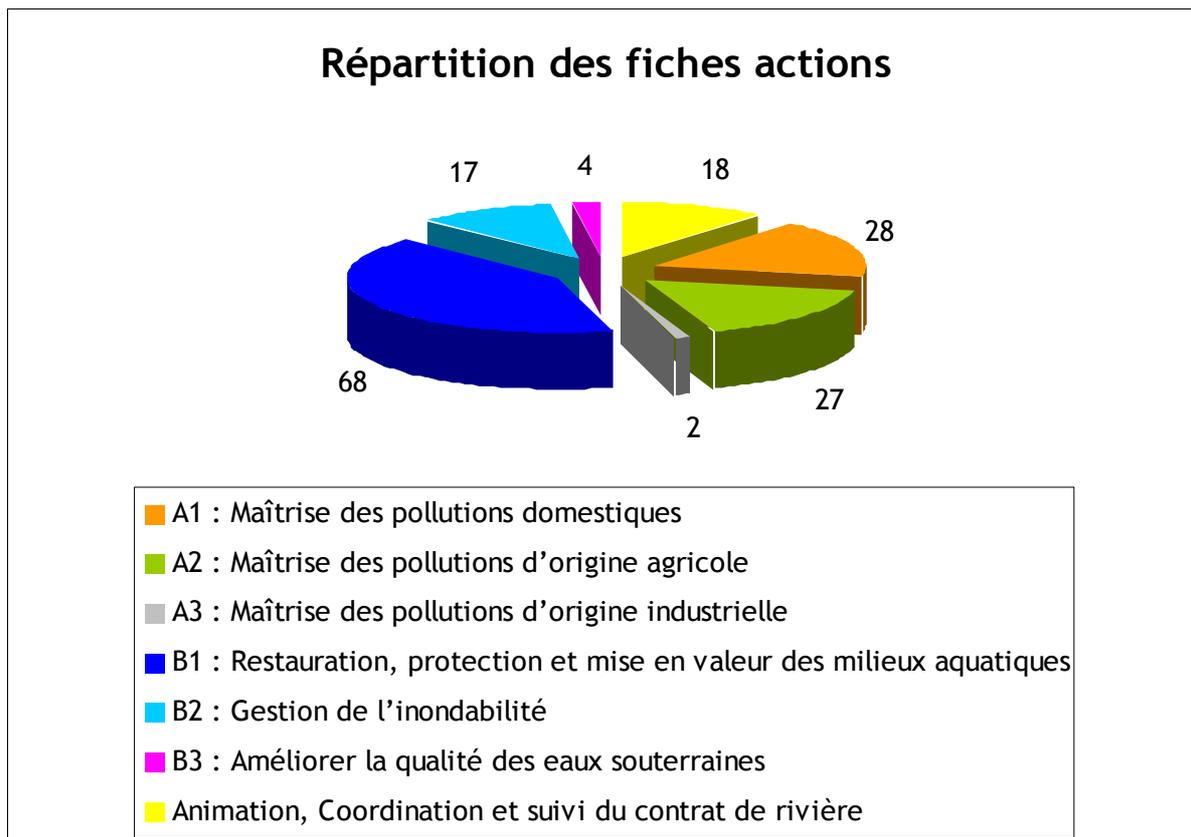


Figure 1 ; Répartition des montants alloués aux différentes thématiques du Contrat

Figure 2: Nombre d'actions par thématique

Thématiques	Nombre de fiches actions	Coût total (en K €)	EUROPE	ETAT	Agence de l'Eau	CR Bourgogne	CR Franche-Comté	CR Rhône Alpes	CG de l'Ain	CG du Jura	CG de Saône et Loire
<b>VOLET A : MAITRISE DES POLLUTIONS</b>											
A1 Assainissement domestique	28	18 444	11		4 858				154	1 755	
A2 Pollutions agricoles	27	3 984	700		733					18	
A3 Pollutions industrielles	2	55			13						
<b>VOLET B : REHABILITATION</b>											
B1-1 Reconquête du lit majeur	52	8 157	41		3 865	419	699	277	283	327	
B1-2 Gestion des zones humides	13	1 798	98	29	885		86	158	114	110	
B1-3 Mise en valeur du patrimoine	3	96			16						
B2 Gestion des inondations	17	4 197	927	1 499	17					457	
B3 Gestion de la ressource	4	709	40		541					27	
<b>VOLET C : ANIMATION, COMMUNICATION &amp; PATRIMOINE</b>											
C1 Animation et coordination	4	1 087			557						
C2 Communication	7	248			102						
C3 Suivi, évaluation du contrat	7	185			32			27			
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>38 960</b>	<b>1 817</b>	<b>1 528</b>	<b>11 619</b>	<b>419</b>	<b>785</b>	<b>462</b>	<b>551</b>	<b>2 703</b>	<b>AD</b>

**Volet A1 : Maîtrise des pollutions d'origine domestique**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
Communauté de Communes de Saint-Amour	39	Construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Amour	A 1.1	2 776 000
SIAAL	39	Travaux de rénovation de la station d'épuration de Montmorot	A 1.2	6 550 000
SIAAL	39	Opération d'amélioration et de complément de la collecte de la Sorne	A 1.3	864 548
SIEA Beaufort Saint Agnès	39	Création d'une nouvelle unité de traitement sur Beaufort Orbagna	A 1.4	435 000
Commune de Bornay	39	Remplacement de l'unité de traitement sur la commune de Bornay	A 1.5	264 300
SIEA de la région de Domblans	39	Travaux de réhabilitation des réseaux des communes raccordées sur la station de Domblans	A 1.6	546 000
SIEA Beaufort Saint Agnès	39	Création d'une nouvelle unité de traitement sur Maynal et Augéa et réhabilitation des réseaux	A 1.7	753 000
SIEA Beaufort Saint Agnès et commune	39	Création d'une nouvelle unité de traitement sur Gévingey et réhabilitation des réseaux	A 1.8	1 256 000
Commune de Poids de Fiote	39	Etude et travaux de réhabilitation de l'assainissement de la commune de Poids de Fiote	A 1.9	190 000
SIEA de la région de Bletterans	39	Travaux d'assainissement de la commune de Quintigny	A 1.10	1 516 000
Commune de Courmangoux	1	Création d'une unité de traitement sur la commune de Courmangoux	A 1.11	1 355 070
Commune de Pressiat	1	Création d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Pressiat	A 1.12	434 317
Commune de Saint Etienne du Bois	1	Etude diagnostic du réseau communal d'assainissement de Saint Etienne du Bois	A 1.13	37 609
Commune de Saint Trivier de Courtes	1	Etude diagnostic du réseau communal d'assainissement de Saint Trivier de Courtes	A 1.14	25 000
Commune de Meillonas	1	Etude diagnostic du système de collecte de Meillonas	A 1.15	22 000
Commune de Salavre	1	Etude diagnostic du système de collecte de Salavre	A 1.16	18 000
Commune de Treffort Cuisiat	1	Etude diagnostic du réseau communal d'assainissement de Treffort Cuisiat	A 1.17	25 000
Commune de Montret	71	Création d'une unité de traitement sur la commune de Montret	A 1.18	990 000
Commune de Dommartin les Cuiseaux	71	Extension de la lagune de Dommartin les Cuiseaux	A 1.19	120 000
Commune de Cuisery	71	Etude diagnostic du réseau communal d'assainissement de Cuisery	A 1.20	32 000
Commune de Cuiseaux	71	Travaux d'extension des réseaux d'assainissement de Cuiseaux	A 1.21	105 500
Ville de Louhans	71	Etude diagnostic du réseau communal d'assainissement de Louhans	A 1.22	45 000

**Volet A1 : Maîtrise des pollutions d'origine non agricole**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
EPTB Saone et Doubs	71/39/01	Sensibilisation au bon entretien voire à la réhabilitation des ANC à proximité des cours d'eau	A 1.23	3 500
EPTB Saone et Doubs	71/39/01	Sensibilisation des communes aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires	A 1.24	3 500
EPTB Saone et Doubs	71/39/01	Mise en place de plans communaux de désherbage	A 1.25	16 000
EPTB Saone et Doubs	71/39/01	Achat de matériel alternatif	A 1.26	25 000
EPTB Saone et Doubs	71/39/01	Sensibilisation des particuliers et des entreprises sur l'utilisation de produits phytosanitaires	A 1.27	5 500
EPTB Saone et Doubs	71/39/01	Promouvoir la mise en place de schémas directeurs des eaux pluviales	A 1.28	30 000

**Volet A2: Maîtrise des pollutions d'origine agricole**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
Exploitants agricoles	39	Opération collective de mises aux normes des bâtiments d'élevage sur le Brenne Ouest	A 2.1	319 167
Exploitants agricoles	39	Opération collective de mises aux normes des bâtiments d'élevage sur le Brenne Est	A 2.2	622 000
Chambre d'agriculture du Jura	39	Lancement d'une opération collective sur la Gizia	A 2.3	265 040
Chambre d'agriculture du Jura	39	Lancement d'une opération collective sur la Seille amont	A 2.4	1 543 120
Chambre d'agriculture du Jura	39	Réalisation d'un diagnostic territorial sur la situation des exploitations sur le Boccarnoz	A 2.5	2 160
Chambre d'agriculture du Jura	39	Réalisation de plans de fumures prévisionnelles	A 2.6	63 000
Chambre d'agriculture du Jura	39	Programme de sensibilisation des agriculteurs à la mise en place de CIPAN	A 2.7	25 000
Chambre d'agriculture du Jura	39	Programme de sensibilisation des exploitations à l'agriculture biologique sur le Revermont	A 2.8	Actions déjà financées
Chambre d'agriculture du Jura	39	Mise en application du dispositif PVE sur la Seille	A 2.9	46 800

Chambre d'agriculture du Jura	39	Contrôle du matériel de pulvérisation	A 2.10	
Chambre d'agriculture du Jura	39	Aménagement d'aires collectives sécurisées de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs	A 2.11	60 000
Chambre d'agriculture du Jura	39	Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides	A 2.12	28 000
Société de viticulture du Jura	39	Elaboration d'un programme de maîtrise des pollutions viticoles en tête de bassin de la Seille	A 2.13	
Chambre d'agriculture du Aïn	1	Développement des intercultures	A 2.14	9 500
Chambre d'agriculture du Aïn	1	Sensibilisation des agriculteurs à la réalisation de plans de fumures	A 2.15	3 200
Chambre d'agriculture du Aïn	1	Programme de mises aux normes des bâtiments d'élevage	A 2.16	6 300
Chambre d'agriculture du Aïn	1	Sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation des produits phytosanitaires	A 2.17	36 300
Chambre d'agriculture du Aïn	1	Identification et mise en place de dispositifs plus respectueux de l'environnement	A 2.18	6 300
Chambre d'agriculture du Aïn	1	Assurer une meilleure manipulation des pesticides et promouvoir le développement des aires de lavage des pulvérisateurs	A 2.19	9 500
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Mise en place d'un réseau de fermes de référence sur la Seille	A 2.20	
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Lancement d'une opération collective de mises aux normes des bâtiments d'élevage	A 2.21	706 040
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Réalisation d'un diagnostic territorial sur la situation des bâtiments d'élevage sur le Brenne	A 2.22	78 000
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Programme de sensibilisation à la mise en place de CIPAN	A 2.23	18 000
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Sensibilisation à la réalisation de plans de fumure	A 2.24	45 000
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation des produits phytosanitaires	A 2.25	55 000
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides	A 2.26	28 000
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Identification et mise en place de dispositifs plus respectueux de l'environnement	A 2.27	8 300

### Volet A3: Maîtrise des pollutions d'origine industrielle

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
EPTB / Collectivités	71/39/01	Etat des lieux et assistance aux communes pour la mise en place de conventions de rejets	A 3.1	25 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines	A 3.2	30 000

### Volet B1.1 : Restauration eco-morphologique

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
Syndicat Intercommunal de la Brenne	39	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.1	332 446
Syndicat Intercommunal de la Seille (39)	39	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.2	301 921
Syndicat Intercommunal de la Seille, Seillette et Brenne (71)	71	Plan de restauration d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.3	332 870
Syndicat Intercommunal de la Vallière (71)	71	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.4	252 614
Syndicat Intercommunal de la basse Seille	71	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.5	109 688
Syndicat Intercommunal des Sânes (71)	71	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.6	628 681
Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux	71	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.7	131 970
Communauté de Communes du bassin de Lons le Saunier	39	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.8	101 583
Communauté de Communes Sud Revermont	39	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.9	68 519
Communauté de Communes du Val de Sorne	39	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.10	12 288
NC	71	Plan de restauration, d'entretien et de restaurations de la ripisylve (Serré)	B 1.1.11	44 592

Château Chalon Ménétru	39	Plan de restauration, d'entretien et de restauration de la ripisylve	B 1.1.12	13 330
Communauté de Communes du Pays de Saint Amour	39	Plan de restauration et d'entretien de la ripisylve	B 1.1.13	26 303
NC	1	Plan de restauration et d'entretien de la ripisylve (Sânes 01)	B 1.1.14	136 250
SIA Sevron Solnan	1	Plan de restauration et d'entretien de la ripisylve	B 1.1.15	526 750
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Etude hydromorphologique de la dynamique des cours d'eau	B 1.1.16	112 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Elaboration d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique	B 1.1.17	64 000
Syndicat Intercommunal de la Brenne	39	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B 1.1.18	441 070
SIA Seille 39	39	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B 1.1.19	951 944
Syndicat Intercommunal de la Seille, Seillette et Brenne (71)	71	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B 1-1-20	374 783
SIA Sânes 71	71	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B1 -1-21	124 819
NC	71	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques (Serré)	B1 -1-22	131 605
SIA du Sevron Solnan	1	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B1 -1-23	1 021 720
Communauté de communes de Lons le Saunier)	39	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B1 -1-24	100 000
Communauté de Communes Sud Revermont	39	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B1 -1-25	140 545
Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux	71	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B1 -1-26	168 590
SIA de la Vallière	71	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B1 -1-27	298 728
Commune de Saint-Usuge	71	Aménagement d'une frayère à Brochet	B1-1-28	12 800
Communautés de Communes du Val de Brenne	39	Restauration d'un ancien bras mort de la Brenne	B1-1-29	21 647
SIA Seille 39	39	Restauration d'un ancien bras de la Seille	B1-1-30	37 000
SIA Seille 39	39	Travaux de réhabilitation du ruisseau de Fontaine Chambon	B1-1-31	33 500
SIA Seille 39	39	Travaux de reméandrement du Sedan	B1-1-32	141 000
SIA Seille 39	39	Travaux de reméandrement du Serein	B1-1-33	241 000
Conseil Général du Jura	39	Travaux de reméandrement de la Madeleine	B1-1-33	150 000
APPMA de la Seille	71	Reconnexion de 2 anciens bras de la Seille navigable	B1-1-34	42 500
SIA de la Brenne	39	Aménagement de deux seuils de soutien d'étiage sur la Brenne au Pré des Ravonau	B1-1-35	12 684
SIA de la Seille 39	39	Ouverture d'un ancien bras de la Seille	B1-1-36	87 000
Commune de Champagnat	71	Démantelement d'un ancien seuil à Champagnat	B1-1-37	21 025
SIA Seille 39/Ruffey sur Seille	39	Travaux d'amélioration de la franchissabilité du seuil du moulin Carton	B1-1-38	15 000
SIA de la Brenne	39	Automatisation des vannes du moulin du Villey	B1-1-39	29 860
SIA de la Brenne	39	Automatisation des vannes du moulin de la Motte	B1-1-40	15 970
SIA de la Brenne	39	Effacement du clapet du seuil de Sellières	B1-1-41	45 000
SIA Seille, Seillette et Brenne	71	Modernisation et automatisation des vannes du moulin de Visargent	B1-1-42	27 580
Communauté de communes du canton de Cuiseaux	71	Automatisation des vannes du moulin de Venay	B1-1-43	38 490
SIA de la Vallière	71	Automatisation des vannes du moulin de la Forêt	B1-1-44	28 040
Fédération de pêche de Saône et Loire	71	Etude des fonctionnalités et de potentiels piscicoles sur le Solnan	B1-1-45	25 000
Fédération de pêche de l'Ain	1	Etude des espèces d'intérêt patrimonial dans l'Ain	B1-1-46	63 000
Fédération de pêche de l'Ain ?	1	Amélioration d'une zone humide aux Pré Donain (01)	B1-1-47	22 000
Collectivités	71/39	Plan de gestion des atterrissements sur la Seille et la Vallière	B1-1-48	40 400
Communauté de communes de la Haute Seille	39	Plan de lutte contre la Renouée du Japon ( <i>Fallopia japonica</i> )	B1 -1-50	32 500
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Elaboration d'un plan de gestion des étangs et des plans d'eau	B1-1-51	24 000

**Volet B1.2 : Restauration et préservation des zones humides**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
EPTB Saône et Doubs / Fédération Départementale des Chasseurs du Jura	39	Identifier et classier des zonages prioritaires de manière concertée	B 1 2 1	65 844
EPTB Saône et Doubs / Fédération Départementale des Chasseurs du Jura	39	Mise en œuvre du plan de gestion du réseau de zones humides prioritaires	B 1 2 2	45 151
Fédération Départementale des Chasseurs du Jura	39	Restauration de 4 zones humides sur le bassin versant de la Seille	B 1 2 3	478 000
JNE	39	Elaboration et mise en ouvre d'un plan de gestion des parcelles de l'Etang Vaillant	B 1 2 4	99 500
CREN Rhône-Alpes		Intervention en faveur des zones humides (01)	B 1 2 5	487 500
CREN Rhône Alpes	1	Gestion écologique de l'Etang de But	B 1 2 6	90 250
CREN Rhône Alpes / EPTB Saône et Doubs	1	Animation territoriale en faveur des milieux naturels	B 1 2 7	54 300
CREN Rhône Alpes	1	Gestion écologique des dunes des Charmes	B 1 2 8	57 500
EPTB Saône et Doubs	71	Améliorer la connaissance hydrologique des zones humides du bassin de la Seille (71)	B 1 2 9	45 000
Collectivités	71	Restaurer les zones humides prioritaires du bassin de la Seille	B 1 2 10	150 000
EPTB Saône et Doubs SAFER	71/39/01	Prospection foncière sur les sites les plus remarquables et vulnérables afin de favoriser la mise en place d'une gestion conservatoire	B 1 2 11	18 800
Collectivités	71/39/01	Mise en œuvre d'une démarche de veille foncière	B 1 2 12	205 806

**Volet B1.3 : Mettre en valeur les milieux aquatiques**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
Communauté de Communes de la Haute Seille	39	Réhabilitation paysagère et touristique du ruisseau de la Fontaine-Chambon	B 1.3.1	15 000
Communauté de Communes de la Haute Seille	39	Aménagement d'un sentier de découverte sur les berges de la Seille	B 1.3.2	39 000
Commune de Domblans	39	Aménagement d'un verger conservatoire sur les berges de la Seille ( <i>extension arboretum</i> )	B 1.3.3	42 072

**Volet B2 : Protection des lieux habités**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
Commune d'Arlay	39	Protection rapprochée des lieux habités d'Arlay	B 2.1.1	158 000
Commune de Bletterans	39	Réalisation d'un ouvrage hydraulique sous la RD 470 et de son fossé d'accompagnement pour la protection de la commune de Bletterans contre les inondations	B 2.1.2	339 000
Commune de Voiteur	39	Protection rapprochée par endiguement du quartier de Maizière sur la commune de Voiteur	B 2.1.3	156 000
Commune de Voiteur	39	Aménagement du lit de la Seille sur Voiteur (réfection d'un épi et traitement d'atterrissements)	B 2.1.4	27 000
Commune de Montmorot	39	Travaux de protections des lieux habités sur la commune de Montmorot	B 2.1.5	888 160
Commune de Louhans	71	Travaux de protections des lieux habités de l'agglomération louhannaise	B 2.1.6	2 150 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Inventaire des ouvrages de rétention	B 2.1.7	10 000
Communauté de Communes du Bassin de Lons le Saunier	39	Etude de faisabilité pour la création de bassins écrêteurs	B 2.1.9	35 150
Communauté de communes du Val de Sorne	39	Etude de faisabilité d'un bassin écrêteur sur la commune de Gevingey	B 2.1.10	16 925
Communauté de communes du Val de Sorne	39	Etude de faisabilité d'un bassin écrêteur sur la commune de Macornay	B 2.1.11	18 235
Commune de Saint Germain les Arlay	39	Etude de faisabilité pour la création d'un bassin de rétention	B 2.1.12	18 025
Commune de Louhans	71	Création de bassins écrêteurs de crue sur le bassin versant du Colombier	B 2.1.13	300 000
Collectivité	39	Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité (BV Seille 39)	B 2.2.1	40 000
Collectivité	39	Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité (BV Sorne 39)	B 2.2.2	4 000
Collectivité	71	Mise en place d'un totem de crue sur la commune de Louhans	B 2.3.1	8 039
EPTB Saône & Doubs	71/39	Soutenir la culture du risque	B 2.3.2	8 000
Etat/collectivités	39	Mise en place de repère de crues sur le bassin versant de la Seille	B 2.3.3	20 650

**Volet B3 : Préservation de la ressource souterraine**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
EPTB Saône et Doubs	71/39	Etude volume prélevable et ressources stratégiques sur les nappes de Bletterans et de la Vallière	B 3.1	120 000
Ruffey sur Seille	39	Amélioration des conditions de répartitions des débits à Ruffey sur Seille	B 3.2	89 190
Ville de Lons le Saunier	39	Démarche Grenelle sur le BAC de Villevieux	B 3.3	
Collectivités	39	Réaliser des études BAC et mettre en place un programme d'actions sur les captages prioritaires	B 3.4	500 000

**Volet C : Animation, Communication et suivi du Contrat**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Maintien du poste de coordonnateur	C 1.1	345 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Maintien du poste de technicien de rivière	C 1.2	275 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Création d'un poste de chargé de mission-agri-environnement	C 1.3	305 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Création d'un demi-poste de chargé de mission SIG	C 1.4	162 500
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Elaboration et diffusion des documents d'information et d'accompagnement à la démarche	C 2.1	97 500
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Conception et diffusion de documents de recommandations techniques	C 2.2	40 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Animations pédagogiques auprès des scolaires	C 2.3	66 000
Communauté de Communes de la Haute Seille	39	Communication video à la maison de la Haute Seille	C 2.4	5 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Communication sur les principes de base de la gestion sédimentaire	C 2.5	1 500
Fédération Départemental des Chasseurs du Jura	39	Planifier et mener un programme de réunions d'information et de sensibilisation aux milieux humides	C 2.6	32 000
Chambre d'agriculture du Jura	39	Sensibilisation des acteurs du contrat aux pratiques agricoles	C 2.7	5 500
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Mise en place et gestion d'un tableau de bord de suivi du contrat	C 3.1	
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Mise en place d'un suivi des indicateurs régionaux et d'évaluation	C 3.2	
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Mise en place d'un observatoire de la qualité des cours d'eau	C 3.3	120 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Suivre et évaluer le contrat	C 3.4	
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Etude bilan et perspectives du contrat de rivière	C 3.5	44 500
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Etude de faisabilité d'un SAGE sur le bassin versant de la Seille	C 3.6	20 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Réalisation d'une étude sur les possibilités de regroupement des structures gestionnaires	C 3.7	